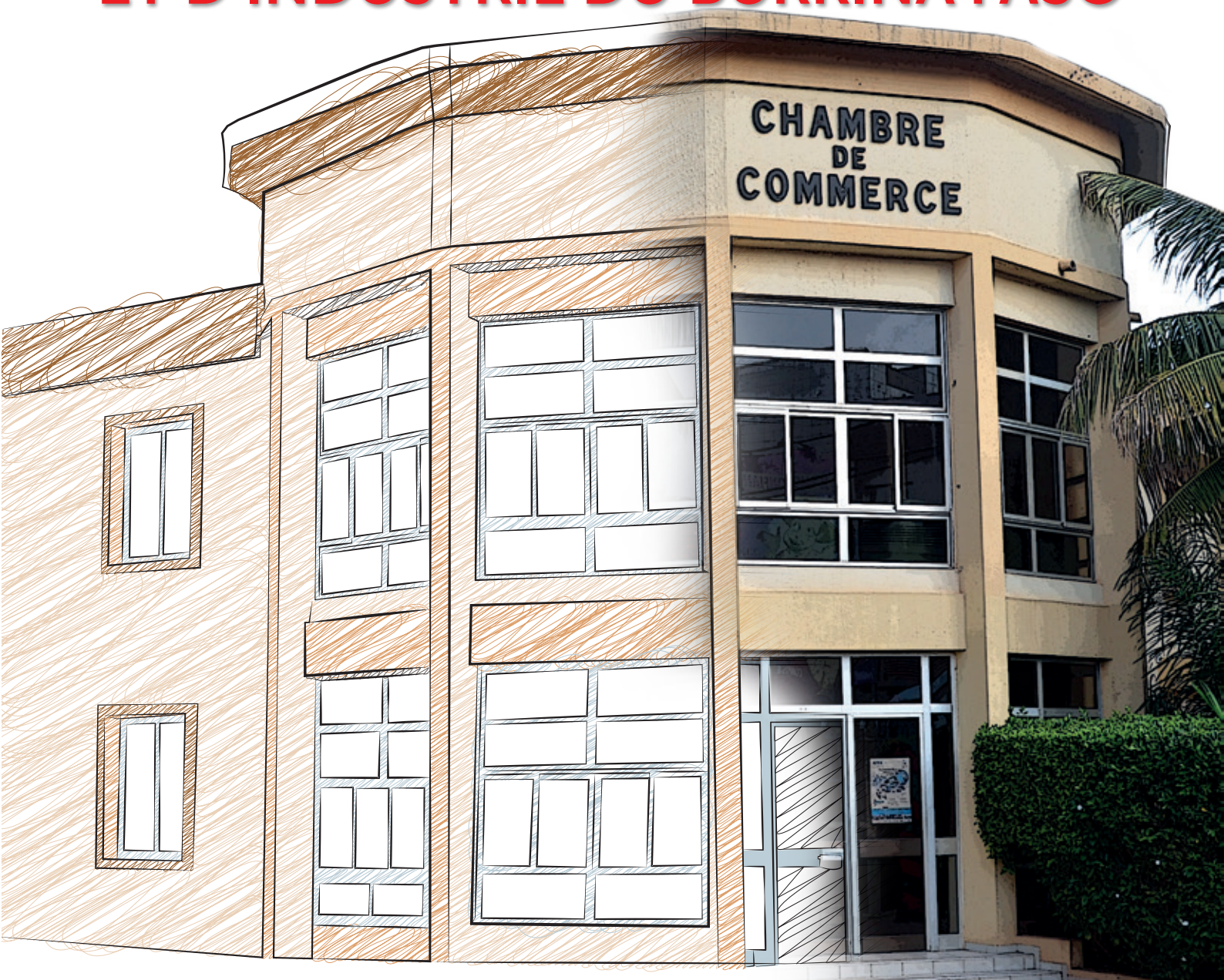




1948-2018

LE PARCOURS D'UN LEADER DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE BURKINABÈ

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO

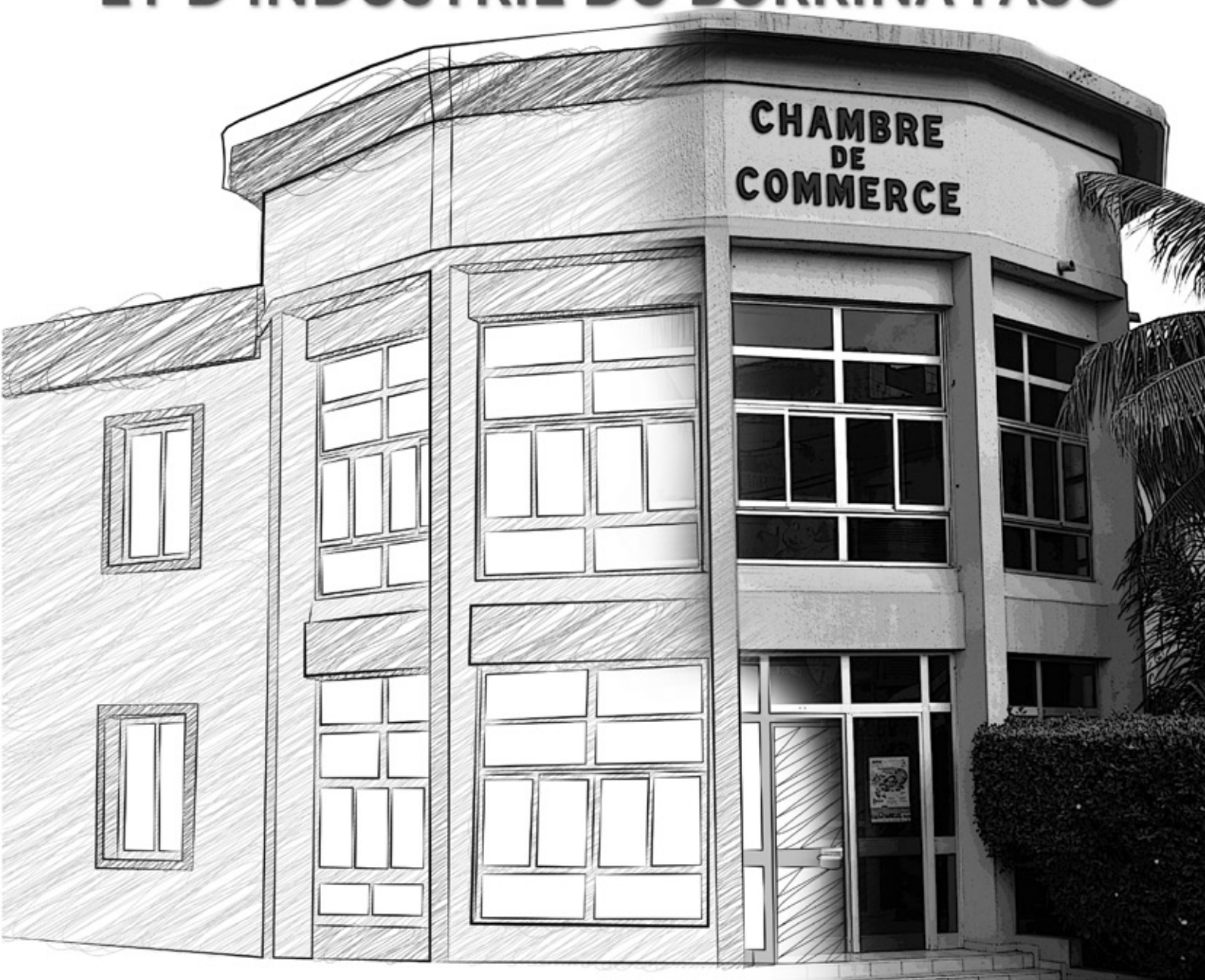




1948-2018

LE PARCOURS D'UN LEADER DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE BURKINABÈ

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU BURKINA FASO



1948-2018

**LE PARCOURS D'UN LEADER DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE BURKINABÈ,
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DU BURKINA FASO**

Préface	9
Avant-propos	11
Sigles et abréviations	12
Introduction	15
LES ORIGINES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE	17
1. 1948 - 1962 : Création de la première Institution publique sous l'émergence coloniale	17
1.1. Le contexte politique de l'époque	17
1.2. Les origines de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso	20
ÉMERGENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DÈS L'ACCESSION DE LA HAUTE-VOLTA À L'INDÉPENDANCE	23
2. 1962 - 1982 : Emergence florissante d'une Institution d'avenir	23
2.1. Les premiers grands projets	24
2.2. Témoignages de quelques pionniers	36
L'ÉVOLUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE À TRAVERS LES DIFFÉRENTS RÉGIMES POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS	46
3. 1983 - 1991 : Expérience révolutionnaire	46
3.1. Les enjeux politiques et économiques sous le Conseil National de la Révolution (CNR)	46
3.2. Le niveau de croissance de la CCI-BF	47
4. 1991 - 2014 : les prémices de l'ouverture démocratique	49
4.1. L'impact des réformes politiques et économiques sur la CCI-BF	49
4.2. L'histoire des élections consulaires	55
4.3. Le renforcement des acquis : déploiement de l'Institution dans les 13 régions	58

5. 2014 à nos jours : insurrection populaire, transition consulaire et approfondissement de la démocratie consulaire	63
5.1. Les principales réformes introduites dans les statuts de la CCI-BF	63
5.2. Le mode de scrutin et les acteurs	64
5.3. Le Bureau et les élus consulaires de la mandature 2016-2021	66
5.4. Le Plan Stratégique de la Mandature 2016-2021 : une vision prospective du secteur privé burkinabè à l'horizon 2021	66
Conclusion	69
Annexes	71

Après 70 ans d'existence, le devoir s'impose à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) de laisser des traces écrites, à travers la publication d'un livre historique.

Le présent document est un regard holistique de l'institution sur sa politique économique et les grandes figures qui ont marqué la vie de la CCI-BF au cours des 70 dernières années.

Le premier objectif de ce livre est d'introduire et d'expliquer le rôle prépondérant de la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que pionnière des institutions publiques du Burkina Faso. Plus ancienne dans le domaine de l'accompagnement et de la promotion du secteur privé, elle a joué un rôle important dans la structuration et la construction de l'économie du pays ; cette économie tirant une bonne part de la contribution des entreprises privées au Produit Intérieur Brut (PIB).

Au fil de la lecture, nous découvrons de grands projets initiés et conduits par l'institution ainsi que sa contribution aux réformes qui, aujourd'hui, impactent positivement l'économie du Burkina Faso.



Mahamadi SAVADOGO, Président de la CCI-BF

Chaque épisode de la vie de cette Institution est une belle leçon de courage, de ténacité et de vision prospective de la part des dirigeants qui l'ont animée depuis sa création.

Des choix de thèmes et de personnages ont été opérés ; cela traduit la difficulté de relater intégralement tous les faits qui ont marqué le cours de son histoire. Une attention particulière est portée sur certains grands projets qui ont révolutionné l'architecture de l'économie du Burkina Faso ; il s'agit notamment des entrepôts Brasilia I et II, de la gare routière internationale de Ouagadougou dénommée Ouagarinter, du port sec de Bobo-Dioulasso ou Boborinter, et de la Zone d'Activités Diverses (ZAD).

A travers les lignes de cet ouvrage, un hommage bien mérité est également rendu à tous les « pionniers-bâtisseurs » qui, avec abnégation et passion ont su poser les bases d'une chambre de commerce solide, crédible et au service d'un secteur privé dynamique au Burkina Faso. Au nombre de ceux-ci, nous avons des personnalités politiques, des partenaires techniques et financiers, des opérateurs économiques, des élus consulaires, le personnel administratif de la CCI-BF et bien de personnes ressources.

Au-delà de ce retour dans le passé, l'ouvrage permet de se projeter dans l'avenir et de faire une prospective sur le devenir d'une institution comme la CCI-BF dans un monde en perpétuelles mutations technologique et socio-politique. Le souci de tracer les sillons pour les générations présentes et celles à venir a été le véritable leitmotiv pour la rédaction de cet ouvrage. Ce livre représente un choix pragmatique fondé sur une démarche collaborative ; il a été rédigé en interaction avec divers acteurs. Il dévoile au fil des pages la genèse, les dates clés, les faits marquants et les hommes qui ont animé cette grande institution.

Ce document se veut être un outil de décision pour les dirigeants, un outil d'action pour les praticiens de l'œuvre consulaire, et une base de réflexion pour les chercheurs.

Bon voyage donc au lecteur qui entame cet ouvrage. Je vous souhaite autant de plaisir que j'en ai éprouvé en parcourant ces belles pages d'histoire. Ce livre m'a permis de découvrir et d'en savoir davantage sur la CCI-BF et, au-delà, sur certains pans de l'histoire économique et politique de notre pays.

Je vous en souhaite de même !

Mahamadi SAVADOGO
Commandeur de l'Ordre National
Président de la Chambre de Commerce
et d'Industrie du Burkina Faso

Ce livre a été réalisé sous la direction de Monsieur Issaka KARGOUGOU, Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) et la coordination technique du Docteur Poussi SAWADOGO, Enseignant et coach-formateur.

Le présent ouvrage a bénéficié de la précieuse contribution de :

- Monsieur Djibrina BARRY, ancien Secrétaire Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Issa Dominique KONATE, ancien Secrétaire Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Tertius ZONGO, ancien Secrétaire Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Lassiné DIAWARA, ancien Secrétaire Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Benoît OUATTARA, ancien Directeur Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Franck TAPSOBA, ancien Directeur Général de la CCI-BF ;
- Monsieur Gilbert P. OUEDRAOGO, Directeur de l'Information et de la Communication ;
- Monsieur Abounabas DEME, Chef de service Dialogue Public-privé et des organismes partenaires ;
- Monsieur Aimé OUEDRAOGO, doctorant en histoire.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS |

AG	Assemblée Générale
ACR	Assemblées Consulaires Régionales
A.O.F.	Afrique Occidentale Française
APEX-Burkina	Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina
API-BF	Agence pour la Promotion des Investissements du Burkina Faso
BIAO	Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest
BIB	Banque Internationale du Burkina
BRMN	Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau
BVA	Bureau de dédouanement des Véhicules Automobiles
CAMCO	Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation
CAMC-O	Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou
CBC	Conseil Burkinabè des Chargeurs
CCAI-HV	Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de la Haute-Volta
CCIA-HV	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de la Haute Volta
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCIA-BF	Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso
CCI-BF	Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso
CCLE	Commission chargée du Contrôle des Listes électorales
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEFAC	Centre de Facilitation des Actes de Construire
CEFORE	Centre de Formalités des Entreprises
CEMEQ	Centre d'Etude des Qualifications et des Métiers
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CF-BTP	Centre de Formation en Bâtiment et Travaux Publics
CFTH	Centre de Formation en Tourisme et Hôtellerie
CGA	Centres de Gestion Agréé
CMA-BF	Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso
CMRPN	Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National
CNPB	Conseil National du Patronat Burkinabè
CNR	Conseil National de la Révolution
CRA	Chambres Régionales d'Agriculture
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
COEC	Commission d'Organisation des Elections Consulaires
DAT	Direction de l'Action Territoriale
DCPE	Document Cadre de Politique Economique
DCR	Délégation Consulaire Régionale
F CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
EBA	Ecole Burkinabè des Affaires
EVP	Equivalent Vingt Pieds
ETH	Ecole du Tourisme et de l'Hôtellerie
ICC	Chambre de Commerce International
ISGE	Institut Supérieur de Génie Electrique

frs	Francs
LNSP	Laboratoire National de Santé Publique
MABUCIG	Manufacture Burkinabè de Cigarettes
MEBF	Maison de l'Entreprise du Burkina Faso
MRP	Mouvement Républicain Populaire
NERE	National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises
ONAC	Office National du Commerce extérieur
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PCF	Parti Communiste Français
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDES	Plan National de Développement Economique et Social
PSIG	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
PSM	Plan Stratégique de Mandature
RACGAE	Régie Administrative Chargée de la Gestion de l'Assistance en Escal
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
RDA	Rassemblement Démocratique Africain
RIA	Robinet d'Incendie Armé
RIC-VI	Recensement Industriel et Commercial
SAFINE	Société de Financement des Microentreprises
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SEPA	Société d'Exploitation des Produits Alimentaires
SETO	Société d'Exploitation du Terminal de Ouagadougou
SCFB	Société des Chemins de Fer du Burkina
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
SFI	Société Financière Internationale
SN CITEC	Société Nouvelle Huilerie et Savonnerie
SNTB	Société Nationale de Transit du Burkina
SOCOPAO	Société Commerciale des Ports d'Afrique de l'Ouest
SDV	Entreprise de transport et de logistique, filiale du Groupe Bolloré exerçant dans le secteur du transport international, du courtage de douane, de l'entreposage et de la distribution
TRCB	Terminal Routier à Conteneurs du Burkina
TTC	Toutes Taxes Comprises
UBA	United Bank for Africa
UCOBAM	Union des Coopératives Agricoles et Maraichères
UDIHV	Union pour la Défense des Intérêts de la Haute-Volta
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCEB-BF	Union Nationale des Commerçants Exportateurs de Bétail du Burkina Faso
US	United States
UV	Union Voltaïque
VAO	Village Artisanal de Ouagadougou
WCF	Fédération Mondiale des Chambres
ZAD	Zone d'Activités Diverses

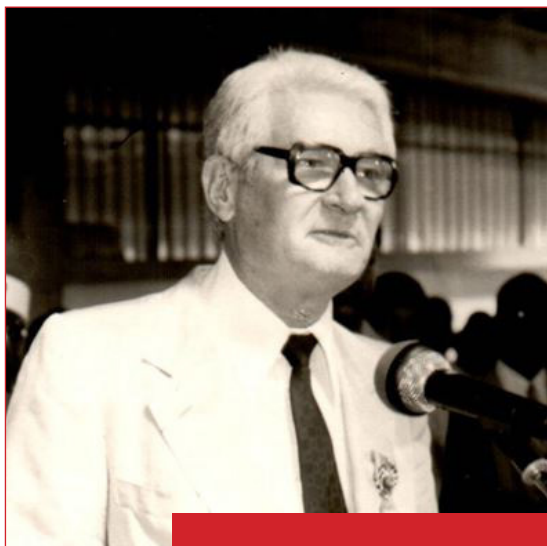
INTRODUCTION

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) commémore, en cette année 2018, ses 70 ans d'existence. Pour une institution, cet âge est celui de la maturité. Ses premiers responsables ont jugé nécessaire de marquer une halte pour évaluer les forces et les faiblesses du chemin parcouru.

Créée le 11 juin 1948, la « Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de la Haute-Volta » (CCAI-HV) est née plus de quatre siècles après celle de Marseille reconnue comme la première Chambre de Commerce (Bureau de commerce) au monde et un siècle après les premières chambres de commerce africaines en l'occurrence celles de Gorée au Sénégal instituée en 1870, de Rufisque en 1883, de Dakar et Lagos en 1888, etc.

Cette création est intervenue 12 ans avant l'indépendance de la Haute-Volta, le 5 août 1960, et un an après sa reconstitution en 1947. En effet, jugée économiquement peu viable par la métropole française, la colonie de Haute-Volta a été dissoute le 5 septembre 1932 pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des colonies de la Côte d'Ivoire, du Soudan français et du Niger. Cette balkanisation a fortement éprouvé son économie. Toutefois, lorsque le 4 septembre 1947, la France fut contrainte de rétablir la Haute-Volta dans ses frontières, il fut nécessaire de trouver des mécanismes pour reconstituer l'économie voltaïque et mobiliser les ressources qui devraient être canalisées vers la métropole. La création d'une chambre de commerce devait en être l'un des moyens.

L'arrivée du chemin de fer à Bobo-Dioulasso¹ en provenance d'Abidjan (en 1934), conjuguée à l'essor de l'activité commerciale et de la démographie, ont valu à cette ville d'accueillir le siège de la « Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de la Haute-Volta² » portée sur les fonts baptismaux le 11 juin 1948.



Le Président André AUBARET, 1981

Dès sa création, la CCAI-HV a été animée par des acteurs dont la volonté et la conviction rivalisaient avec l'esprit de sacrifice et de persévérance. Parmi ceux-ci figure un homme, dont le souvenir demeure vif dans la mémoire des Burkinabè. Il s'agit de Monsieur André AUBARET, d'origine française. Grâce à sa clairvoyance, il a, à partir de 1954, tracé les sillons de ce qui permettra d'ériger une institution consulaire forte, stable et représentative des intérêts généraux du secteur privé au Burkina Faso³. Il n'est pas le premier. Avant lui, Georges MARCHE a dirigé l'institution de 1948 à 1954. De 1981 à nos jours, les rênes de l'Institution consulaire ont été tenues par des nationaux en l'occurrence Emmanuel ZOMA (1981-1983), Paul BALKOUMA (1983-1994), El Hadj Oumarou KANAZOE (1994-2011), Alizèta OUEDRAOGO (2011-2014), Birahima NACOUUMA (2014-2016) et Mahamadi SAVADOGO, élu Président à

l'issue des élections consulaires du 13 novembre 2016.

1 - Deuxième grande ville après Ouagadougou et Capitale économique du Burkina Faso

2 - Décision de création en annexe

3 - Suite à l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR), la Haute Volta sera rebaptisée Burkina Faso le 4 août 1984 qui signifie « le pays des hommes intègres ».



Les Présidents El Hadj Oumarou KANAZOE (à gauche) et El Hadj Dianguinaba BARRO

Après 70 ans de vie et d'activité, le patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF)⁴ et sa riche expérience font d'elle l'une des chambres de commerce les plus performantes d'Afrique.

Le présent ouvrage vise à reconstituer le parcours historique de la CCI-BF, à rendre hommage aux principaux acteurs, à capitaliser les acquis et à tracer les sillons dans la perspective de son centenaire. Suivant donc une démarche séquentielle et chronologique, l'ouvrage retrace les origines et l'évolution de la CCI-BF à travers :

- le contexte de sa création sous l'ère coloniale ;
- l'émergence florissante amorcée dès l'indépendance de la Haute-Volta ;
- l'évolution à travers les différents régimes politiques jusqu'à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014 ;
- la transition consulaire qui a conduit aux dernières élections marquant l'ouverture de la mandature 2016-2021.

4 - Après plusieurs mutations qui ont induit des changements de dénomination, la CCAI-HV est devenu CCI-BF suite à l'adoption du décret n°2007-302/PRES/PM/MCPEA du 18 mai 2007.

Pour mieux comprendre le rôle et la place de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso dans le tissu économique du pays, il est non seulement important d'analyser les facteurs qui ont concouru à sa création mais aussi les grandes étapes qui ont marqué son évolution dans le temps.

1. 1948 - 1962 : Création de la première Institution publique sous l'émergence coloniale

Porte-parole institutionnel des milieux d'affaires burkinabè, la CCI-BF est avant tout une institution publique dont la création reste fortement marquée par le contexte politique de l'époque.

1.1. Le contexte politique de l'époque

Le cadre territorial constituant l'actuel Burkina Faso a été tardivement fixé par l'administration coloniale. Il a fallu attendre 1947 pour que les incertitudes prennent fin. L'effet conjugué des différentes revendications, notamment les demandes réitérées des chefs moosé⁵ et les pétitions des « évolués » (comme celle de juin 1946) ajouté à la volonté du pouvoir français ont permis le rétablissement de la Haute-Volta dans ses limites de 1933⁶. Le projet de loi déposé le 25 juin 1947 par les Députés B. Boganda, Juglas, Anjoulat, Belle-Soult et le Mouvement Républicain Populaire (MRP)⁷ à l'Assemblée a été approuvé en conseil des ministres le 16 juillet 1947. La procédure d'adoption, sans débats, s'est déroulée en août ; la loi a été votée le 4 septembre et publiée le lendemain au journal officiel. Cette loi a permis de préciser les limites du territoire voltaïque, celles de 1933, et l'emplacement de la capitale, Ouagadougou. Les questions de la représentation de la Colonie au sein des différentes assemblées de l'Union française et l'organisation du conseil général ont été renvoyées à une date ultérieure. Mais comment en est-on arrivé là ?

L'évolution de la Haute-Volta est restée liée aux grandes étapes de l'orientation de la politique coloniale française. L'émergence d'une élite politique dans un cadre organisé moderne s'est faite après la seconde guerre mondiale à propos des revendications qui visaient la reconstitution du territoire. La vie politique a donc été tumultueuse à cette époque. L'effort de guerre et l'idée de la dette de sang⁸ ont servi de fondement aux revendications pour la reconstitution de la Haute-Volta jugée délaissée par la métropole française. Au moment où ont germé les mouvements d'émancipation organisés dans les cadres territoriaux, la Haute-Volta n'existait pas. Ce qui a exacerbé les frustrations et favorisé la solidarité entre les ressortissants de l'ancienne Haute-Volta. Elle a aussi permis une convergence de points de vue entre les chefs traditionnels, notamment le Mogho Naaba Saaga⁹ et l'élite, et contraint l'administration coloniale à prendre des mesures d'atténuation. Ainsi, le 13 juillet 1937, un décret a été pris en vue de la création, à compter du 1^{er} janvier 1938, de la région administrative de Haute-Côte d'Ivoire¹⁰. Elle va regrouper les cercles de l'ancienne Haute-Volta rattachée à la Côte d'Ivoire en l'occurrence les cercles de Ouagadougou, Kaya, Tenkodogo, Koudougou, Gaoua et Bobo-Dioulasso. Ces décisions ont été favorisées par l'arrivée au pouvoir du Front Populaire en France. Elle s'était donnée pour objectif d'humaniser la politique coloniale.

5- Pluriel de moaaga, ethnie majoritaire du Burkina Faso, constituant plus de 40 % de la population.

6- Le décret de la suppression de la colonie de Haute-Volta pris par M. Albert SARRAUT, alors ministre des colonies le 5 septembre 1932 est rentré en vigueur le 1^{er} janvier 1933 (conf. BALIMA Albert Salfó, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.78)

7- Dans leur exposé des motifs, les Parlementaires exigèrent que les Droits des peuples priment sur l'économie. Pour eux, « La primauté de l'économie doit se substituer à la possibilité pour les peuples d'outre-mer, conformément aux principes exprimés dans le préambule dans la Constitution d'octobre 1945, de poursuivre leur évolution propre, afin de développer leurs civilisations respectives ».

8- BALIMA Albert Salfó, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P. 81

9- Chef suprême des Moose

10- BALIMA Albert Salfó, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.79

Un représentant du Gouverneur a donc été nommé à la tête de la Haute-Côte d'Ivoire avec pour résidence Ouagadougou. Cet acte visait à atténuer la suppression de la Haute-Volta.

Le 21 octobre 1945, faute de consensus sur le choix du candidat de la Haute-Côte d'Ivoire pour siéger à l'Assemblée nationale française, Félix Houphouët Boigny recueille 13 750 voix contre 12 900 voix au Baloum Naaba¹¹. Cet échec a été perçu par le Mogho Naaba comme une cinglante défaite et ressenti comme telle par tout son peuple¹². Toute chose qui a fortement contribué à raviver la lutte pour la reconstitution de la Haute-Volta qui devrait, désormais, être autonome. Ainsi, lorsqu'il s'est agi de la tenue, le 2 novembre 1946, du scrutin des élections de la première Assemblée Nationale législative de la quatrième République française, le Mogho Naaba en 1946 a changé de stratégie en faisant remplacer l'Union pour la Défense des Intérêts de la Haute-Volta (UDIHV) qui, pour bien de gens avait l'air d'être le parti des seuls Moosé, par l'Union Voltaïque (UV) qui offrait les garanties d'un rassemblement des représentants de toutes les populations voltaïques. Ainsi, pour les trois sièges attribués à la Côte d'Ivoire¹³, 125 285 voix sur un total de 127 000 sont allées à la liste unique dont les candidats étaient Félix Houphouët BOIGNY, représentant de la Basse Côte d'Ivoire, Daniel Ouezzin COULIBALY et Henri GUISSOU pour le compte de la Haute Côte d'Ivoire. A l'issue des élections, l'instruction donnée aux nouveaux représentants par le Mogho Naaba a été claire et précise : « *A Paris, votre rôle consistera à faire renaître une Haute-Volta autonome* »¹⁴, a-t-il signifié.



Félix Houphouët BOIGNY, représentant de la Basse Côte d'Ivoire à l'Assemblée nationale législative de la quatrième République française



Les représentants de la Haute Côte d'Ivoire, Henri GUISSOU (à gauche) et Daniel Ouezzin COULIBALY, à l'Assemblée nationale législative de la quatrième République française

Dès cet instant, le vieux rêve du Mogho Naaba pouvait se réaliser. Le peuple voltaïque tenait fermement à la reconstitution du territoire et les politiciens de la métropole estimaient eux, que ressusciter la Haute-Volta était désormais de l'intérêt de la France.

Une fois installés à l'Assemblée nationale française, les élus africains ont fait l'objet d'une attention intéressée de la part de tous les partis français en quête d'alliés politiques et désireux d'étendre leur « clientèle » à l'Outre-Mer. Mais par leur sérieux, leur zèle de « néophytes », leur esprit de missionnaires dévoués, fraternels et sincères, leurs condamnations sans équivoque du système colonial, les représentants africains ont plutôt bénéficié des égards des communistes avec qui ils ont partagé une sympathie et une amitié, voire une confiance.

De 152 sièges à la première Assemblée Nationale constituante, les communistes ont obtenu 180 sièges aux élections de novembre 1946 qui ont mis en place la 2^{ème} Assemblée Nationale constituante. Ainsi, le parti communiste devenait le premier parti de France, ce qui a permis l'entrée de ses membres au Gouvernement. Dès cet instant, ils tenteront de faire de Félix Houphouët BOIGNY leur meilleure recrue

11- Baloum Naaba est un des ministres du Mogho Naaba

12- BALIMA Albert Salfo, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.97

13- BALIMA Albert Salfo, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.98

14- BALIMA Albert Salfo, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.98

africaine. Il lui sera demandé d'adhérer officiellement au Parti Communiste Français ; mais Félix Houphouët BOIGNY a décliné la proposition. Cela n'a pas dégradé pour autant les relations avec les communistes, qui se sont résolus à soutenir leur allié.

Il est important de rappeler qu'avant les élections de novembre 1946, s'était tenu à Bamako, au Soudan Français, un congrès auquel avaient participé plus de 800 délégués venus de France et de toute l'Afrique noire française ; c'était du 19 au 21 octobre 1946. Au terme de ces assises, le congrès avait créé le Rassemblement Démocratique Africain (RDA), à la tête duquel Félix Houphouët BOIGNY avait été placé.

Le communisme semblait alors submerger les possessions d'Outre-Mer. Dès lors, les politiciens français autres que les communistes, ont dû réagir en engageant une lutte qui deviendra ouverte après le 5 mai 1947 lorsque les ministres communistes ont été exclus du Gouvernement Ramadier, parce qu'ils s'étaient opposés au vote des crédits nécessaires à engager la lutte contre Ho Chi Minh et les nationalistes du Viet Nam. Avec Houphouët, la Côte d'Ivoire semblait s'engager dans une aventure communiste. La création d'une Haute-Volta autonome, anti-Rassemblement Démocratique Africain, donc anti-communiste devenait dans cette situation une politique nécessaire.

Le RDA, bien conscient que cette accélération était dirigée contre lui, a tenté de la freiner. Des pétitions pour le maintien de la Haute Volta en Côte d'Ivoire sont élaborées à Bobo-Dioulasso et à Boromo où les zéloteurs de l'Union Voltaïque se font huer. Mais le RDA doit s'incliner. L'administration coloniale profitera donc de ces incidents pour enfoncer le clou au détriment du RDA. Mouragues, deuxième gouverneur de la Haute-Volta reconstituée, se verra confier la mission d'extirper le RDA du territoire. Il s'y est employé avec énergie, aidé par l'Eglise catholique dirigée par Mgr Thévenoud. En effet, dans sa lettre pastorale du 3 mai 1948, le prélat affirmera l'incompatibilité du christianisme avec le communisme. Ce courant a permis l'élection, sans surprise, des trois représentants du nouveau territoire à l'Assemblée nationale. L'Union Voltaïque remporte ainsi trois sièges sur quarante et parvient à déléguer un représentant à l'assemblée de l'Union française et un autre au grand conseil de l'Afrique Occidentale Française (AOF)¹⁵.

En 1950, Houphouët BOIGNY rompt ses relations avec le Parti Communiste Français (PCF) ; toute chose qui n'a pas changé l'attitude de l'administration coloniale. A l'issue des élections du 30 mars 1952, le RDA n'obtiendra pas de siège dans la nouvelle assemblée du territoire.

Alors s'ouvre la traversée du désert pour la Haute-Volta avec des conséquences sur son évolution politique et économique. D'une manière générale, de nombreuses difficultés se sont posées à la Haute-Volta après la reconstitution du Territoire autonome. La balkanisation a été pour le pays synonyme de stagnation, voire de régression sociale et économique. Certaines réalisations du régime colonial avaient même disparu. Ce fut le cas de l'unique Imprimerie de la colonie. Elle avait été simplement démontée et transférée en Côte d'Ivoire. De même, les meilleurs fonctionnaires de l'époque, européens ou africains sont affectés dans les colonies voisines. Il apparaissait clairement que l'administration coloniale était mue par une sorte de politique qui consistait à ne laisser sur place qu'une infime minorité de hauts fonctionnaires blancs, chargés d'encadrer, avec l'aide, la complicité ou la docilité des chefs noirs, la laborieuse masse des honnêtes paysans, si nécessaires d'une part à l'armée, et d'autre part, aux entrepreneurs et aux planteurs. Les nouvelles autorités issues de la Loi du 4 septembre 1947, en l'occurrence le gouverneur, ses collaborateurs, les Administrateurs et le Conseil Territorial, avaient grande peine à trouver le minimum d'infrastructures d'accueil à Ouagadougou¹⁶. Pendant ce temps, Bobo-Dioulasso abritait les principaux services (administration coloniale, entreprises publiques ou privées).

15- BALIMA Albert Salfo, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.102

16- BALIMA Albert Salfo, *Genèse de la Haute-Volta*, Paris, 1969, P.101

Reconstituée surtout en raison de la peur inspirée par les subversives activités anticolonialistes du Rassemblement Démocratique Africain, la Haute-Volta était à refaire dans bien de domaines, surtout sur le plan économique où la création de structures à grande capacité mobilisatrice de ressources économiques était nécessaire. L'un de ces mécanismes de mobilisation a été la création de la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie dont la mission principale était de reconstituer les rouages économiques du pays en créant des facilités commerciales.

1.2. Les origines de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso

L'histoire de la création de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) est fortement liée au développement des Chambres consulaires à l'échelle planétaire. En effet, *« dans les temps les plus anciens et dans tous les pays, il est apparu nécessaire la représentation des intérêts généraux de l'activité économique, que celle-ci soit agricole, commerciale ou industrielle. Pour permettre aux membres qualifiés des diverses professions de participer à l'évolution générale et aussi de défendre leurs intérêts, il s'est avéré indispensable et nécessaire de les grouper et de les réunir en un organisme commun. Cette conception a donné naissance à ce que l'on appelle communément « les Chambres de commerce » »*.¹⁷ Selon Benoît OUATTARA¹⁸, *« On dénombre au niveau mondial plus de dix mille chambres consulaires qui partagent la même dénomination et agissent toutes au nom des entreprises, bien qu'à la base, elles soient assez différentes selon leur statut juridique, public ou privé »*.¹⁹ Toutes ces Chambres ont à leur tête la Chambre de Commerce International (ICC)²⁰ créée en 1919. Organe central de coopération entre les chambres de commerce du monde entier, elle anime la Fédération Mondiale des Chambres (WCF)²¹ et assure l'organisation périodique du Congrès Mondial des Chambres : elle est l'organisation mondiale des entreprises et le porte-parole officiel des entreprises de tous les secteurs et de toutes les régions²².

Les chambres de commerce sont nées au Moyen-Age en Europe avec le *« développement du capitalisme marchand »*. Elles vont évoluer *« sous l'effet d'un double mouvement ascendant et descendant qui a vu d'une part, la montée en puissance des corporations (celles-ci « organisent les professions, en fixent les règles d'accès et les conditions d'exercice, les règles de l'art, la déontologie, et exercent une sorte de police professionnelle »), et d'autre part leur reconnaissance par l'autorité publique qui leur a conféré des responsabilités et des pouvoirs »*.²³ C'est dans cette dynamique du développement commercial que le premier « Bureau du Commerce » a été créé le 15 août 1599 par la ville de Marseille avec quatre « Députés du Commerce ». Sa mission était de *« surveiller et prendre garde particulièrement aux affaires qui pourraient concerner le négoce : tant pour le remettre en son premier état de splendeur que pour le maintenir, défendre et garder de toutes avaries, représailles, concussions, saccagements, impositions indues et autres abus »*.²⁴ De la France, ce mode d'organisation va se répandre au reste de l'Europe. Ainsi, dans les années 1700 en Angleterre, en prélude au développement industriel et commercial dans ce pays, les commerçants anglais se sont associés à leur tour en « boards of trade ».

Les chambres de commerce ne vont acquérir leur caractère démocratique que dès 1802, lorsque Napoléon Bonaparte a décidé que les chambres de commerce devront être désormais désignées par élection avec un collège électoral. A partir de cet instant, les fonctions qui sont conférées à ces institutions

17- GALLENCA M. H.-Ch, Les chambres de commerce en A.O.F., sans date, P.13

18- Ancien Directeur Général de la CCI-BF, de 2000 à 2002.

19- OUATTARA Benoît, Les CCI dans le monde - historique de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, communication présentée au séminaire des élus consulaires les 3 et 4 août 2017.P.2

20- Le sigle anglais (ICC) est celui qui est retenu.

21- Le sigle anglais (WCF) est celui qui est retenu.

22- OUATTARA Benoît, 2017, idem.P.2

23- OUATTARA Benoît, 2017, idem.P.2

24- OUATTARA Benoît, 2017, op.cit.P.3

font d'elles « à la fois un élément d'expression des commerçants, artisans et industriels, et un élément de l'action de la puissance publique ». Ces réformes donneront aux chambres de commerce un statut de droit public qui sont des établissements publics dont l'existence, le rôle et le fonctionnement sont définis par la loi. En effet, les chambres consulaires de droit public sont des établissements publics régis par des lois et des décrets. Un établissement public étant une personne morale de droit public à vocation spéciale, créée par une autorité publique pour accomplir des missions qui lui sont assignées. Il est soumis à trois principes :

- **l'autonomie** : la chambre consulaire est, dans le cadre des règles qui l'ont créée, libre de ses décisions et de son administration ;
- **la spécialité** : ses compétences sont limitativement énumérées dans le texte qui la crée ;
- **le rattachement au niveau de l'Etat qui l'a créée** : ce qui ne crée en lui-même aucune subordination. Cependant, la tension propre à un tel établissement résulte du fait qu'il est tiraillé entre la volonté de l'autorité qui l'a créée et l'autonomie qu'elle lui a donnée.

Cette qualité d'établissement public reconnue aux Assemblées consulaires leur confère une autorité effective qu'une simple reconnaissance d'existence ne saurait leur attribuer.

Les britanniques quant à eux adoptent une approche différente, moins interventionniste, qui fait des chambres de commerce des associations auxquelles on adhère librement, dont les missions ne sont définies que par leurs statuts. Ces missions restent similaires à celles de la première chambre de commerce créée à Londres en 1881, dont les statuts prescrivent « d'influencer l'opinion publique et le législateur, de promouvoir les réformes que les entreprises individuelles ne seraient pas assez puissantes pour obtenir seules, de développer le commerce international, de représenter les intérêts de la communauté des affaires de Londres... »²⁵. C'est le système anglo-saxon de droit privé des chambres de commerce.

En tout état de cause, trois catégories de chambres consulaires existent dans le monde :

- les chambres de commerce ou chambre de commerce et d'industrie ;
- les chambres d'agriculture ;
- les chambres des métiers de l'artisanat.

Ces trois catégories couvrent la quasi-totalité de l'économie privée. Certaines activités privées ne relèvent pas des Chambres Consulaires (les sociétés non commerciales, les professions libérales non commerciales, les professions artistiques, les activités exercées sous forme associative ou syndicale sans but lucratif, ainsi que les sociétés nationales et les établissements publics).

Il paraît cependant nécessaire de rappeler l'origine du mot « consulaire » qui est souvent employé pour désigner les Chambres. Au moyen-âge, le consul était un juge élu par les marchands pour régler les affaires commerciales : le juge consulaire est le juge de commerce. C'est ainsi que par extension, la chambre des marchands, qui sera plus tard la chambre de commerce prend le nom de chambre consulaire, et les autres chambres à sa suite.

Avec le développement des échanges commerciaux, ces deux systèmes de Chambres (francophone et anglo-saxon) ont été répandus à travers le monde par les Européens. En Afrique, les chambres de commerce ont été introduites dès la fin du 19^{ème} siècle par les colonisateurs. Celle de Gorée (au

25- OUATTARA Benoît, 2017, op. cit.

Sénégal) a été ainsi instituée en 1870²⁶, Rufisque en 1883, Dakar et Lagos en 1888²⁷, etc.

La chambre de commerce de Haute-Volta a été créée par Arrêté n°2682 du 11 juin 1948²⁸ du Haut-Commissaire de la République en Afrique Occidentale Française²⁹. Elle portait la dénomination « Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie » de la Haute-Volta avec son siège établi à Bobo-Dioulasso.



Le siège de la CCAI-HV réhabilité et servant aujourd'hui de siège à la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso

Mais l'histoire de la CCI-BF commence véritablement en 1973 par la consolidation de l'institution avec l'adoption du décret n°73/066/PM/MFC/DC/BED du 30 mars 1973, portant statut particulier de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Haute-Volta (CCIA-HV)³⁰. Il fait de l'institution, un établissement public doté des moyens administratifs, juridiques et financiers indispensables à l'accomplissement de sa mission³¹.

De Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie, elle est devenue Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat en 1973, puis Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) en 2007 avec la création d'une Chambre autonome des Métiers de l'Artisanat.

26- GALLENCA M. H.-Ch, Les chambres de commerce en A.O.F., sans date, P.15, situe la date de création de cette chambre en 1869. Par ailleurs, pour le cas spécifique de l'AOF, cette source fait l'inventaire des chambres consulaires nées avant celle de la Haute-Volta: Dakar (héritière de Gorée) et Saint Louis en 1869 ; Bamako en 1906 ; Abidjan, Dahomey, Conakry et Ziguinchor en 1908 ; Kaolack en 1911

27- OUATTARA Benoît, 2017, op.cit., p.4

28- Arrêté n°2682 du 11 juin 1948 portant création en Haute-Volta d'une Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie, article 1

29- Précisons qu'avant 1895, la création des chambres de commerce dépendait de l'autorité locale, c'est-à-dire du Gouverneur du territoire. Mais après cette date, seul le Gouverneur Général de la Fédération avait pouvoir en cette matière (confère GALLENCA M. H.-Ch, Les chambres de commerce en A.O.F., sans date, P.15)

30- CCI-BF, présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, janvier 2016, p. 3

31- Légalement et organiquement, la création des Assemblées consulaires répond au désir des pouvoirs publics de recueillir tous avis, renseignements et indications valables sur les questions de leur compétence qu'ils soumettent à leur attention. Les chambres de commerce sont, d'autre part, habilitées à exprimer leurs points de vue et à faire connaître leurs opinions sur tous les problèmes dont elles peuvent avoir à connaître ainsi qu'à émettre des vœux dans tous les domaines, économique, social, fiscal, douanier et en général sur toutes les questions intéressant la vie économique de leurs ressorts consulaires et pouvant contribuer à améliorer la prospérité de ceux-ci. Organe de conseils, elles ont aussi pour mission de défendre les intérêts généraux que leurs membres représentent. De ce fait, elles peuvent par leur intervention, orienter la discussion et la solution des problèmes en s'inspirant des objectifs qui leur semblent les plus profitables à la communauté. Elles sont notamment obligatoirement consultées dans des cas déterminés, par exemple en matière fiscale, sur les projets de réglementation envisagés par l'Administration. Il s'agit donc également d'une œuvre de collaboration, qui n'exclut pas éventuellement la critique ni l'initiative (confère : GALLENCA M. H.-Ch, Les chambres de commerce en A.O.F., sans date, P.18).

L'ÉMERGENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DÈS L'ACCESSION DE LA HAUTE-VOLTA À L'INDÉPENDANCE

Quatorze (14) ans après sa création et deux (2) ans après l'accession de la Haute-Volta à l'indépendance, la Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie a poursuivi son développement. Ses assises se sont renforcées ainsi que sa légitimité reconnue par les autorités politiques de la première République de la Haute-Volta indépendante.

2. 1962 - 1982 : Emergence florissante d'une Institution d'avenir

En tant que première institution publique chargée d'accompagner les acteurs des secteurs du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, la CCAI-HV n'avait que 17 membres. Leur rôle était clair : représenter et défendre essentiellement les intérêts commerciaux des grands comptoirs français toujours en place sur le territoire voltaïque.

Le fait majeur qui a marqué le cours de l'histoire de la CCIA-HV a été le transfert de son siège à Ouagadougou intervenu en 1962. En effet, après l'accession de la Haute-Volta à l'indépendance, Maurice YAMEOGO, alors Président de la nouvelle République indépendante, a ordonné que toutes les grandes entreprises et institutions transfèrent leur siège à Ouagadougou, la capitale politique.

Dépourvu du siège de l'institution consulaire, Bobo-Dioulasso sera alors érigé en section territoriale avec compétence sur le grand Ouest qui regroupait les villes de Dédougou, Banfora, Bobo-Dioulasso et Gaoua. Dès cet instant, l'on assistera à deux phénomènes, selon Benoît OUATTARA : « ...d'une part, il y a eu les luttes des différents groupes d'influence du monde économique pour contrôler l'institution consulaire, d'autre part, les tentatives du pouvoir politique de s'immiscer dans l'organisation et le fonctionnement de la jeune institution avec pour dessein, de se subordonner le secteur privé encore embryonnaire ».

Le souci de préserver les fondamentaux de la chambre de commerce a conduit au vote par l'Assemblée Nationale, le 29 juillet 1964, de la loi instituant des Assemblées représentatives des intérêts économiques professionnels en Haute-Volta. Cette loi dispose en son article 1, alinéa 2 que « *les Chambres constituent des établissements publics jouissant de la personnalité civile et de l'autonomie financière* ». Elle prévoit, en outre, des ressources pour leur fonctionnement (cf. article 3). Ce faisant, le législateur a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de la chambre consulaire qui va amorcer une évolution remarquable vers sa consolidation au plan juridique et financier.

L'action déterminante de quelques acteurs a également favorisé le renforcement des assises de l'institution consulaire. Sont de ceux-là, El Hadj Ousmane Sibiri OUEDRAOGO (premier Président honoraire de la chambre consulaire), André AUBARET (député UDV-RDA et Président de la CCAI-HV de 1954 à 1981), Jean Marie MORIN (vice-Président de la chambre de commerce de Bobo, de 1962 à mai 1974), Macaire OUEDRAOGO (directeur de la Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest - BIAO - et vice-Président



El Hadj Ousmane Sibiri OUEDRAOGO, premier Président honoraire de la chambre consulaire

de la chambre de commerce, d'Industrie et d'Artisanat, section de Bobo-Dioulasso), de février à mai 1974 et Docteur André KAMBOU (pharmacien élu comme vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat, section de Bobo-Dioulasso), de juin 1974 à juillet 1986.

L'émergence progressive du secteur privé va induire une absolue nécessité de renforcer la représentativité des acteurs devant assurer l'animation de la CCAI-HV. Cette ère ouvre la voix aux réformes sur le mode de désignation des membres. Elle va se poursuivre plus tard, dans les années 2000 avec l'instauration d'élections appelées « élections consulaires » qui seront élargies à tous les secteurs d'activités.

2.1. Les premiers grands projets

La CCI-BF doit son assise financière actuelle à la vision qu'ont eue ses premiers responsables. En effet, en raison de la position peu avantageuse de la Haute-Volta (sans littoral), très tôt, il est apparu nécessaire de réaliser des infrastructures pour soutenir l'activité économique caractérisée essentiellement par des opérations d'import et/ou d'export. Le facteur déclencheur de cette politique infrastructurelle de la CCAI-HV a été l'arrivée, le 29 octobre 1954, du chemin de fer à Ouagadougou³².

Ainsi, les toutes premières réalisations ont été les suivantes :

- **Le « Collecteur »**



L'entrepôt « Collecteur » réhabilité

Pour faciliter le stockage et le traitement des marchandises en provenance des pays voisins notamment la Côte d'Ivoire ainsi que le fret à l'export, il a fallu construire des infrastructures logistiques. La première a été un entrepôt dénommé « Collecteur ». Il a été érigé vers 1954 dans l'enceinte de la gare ferroviaire de Ouagadougou. Il sert de quai de débarquement des colis en provenance d'Abidjan et de magasin de

³²- 20 ans après Bobo-Dioulasso qui a accueilli le chemin de fer PK 796 le 21 janvier 1934

stockage pour les marchandises.

Compartimenté en trois entités, le « Collecteur » comprend :

- un magasin sous douane ;
- un lieu de pesage appelé « Pesée Voie » ;
- une partie louée par l'Union des Coopératives Agricoles et Maraichères (UCOBAM) pour l'exportation et la vente des fruits et légumes.

▪ Les entrepôts BRASILIA I et II

En 1960, après avoir fait le constat que l'enclavement de la Haute-Volta constituait un véritable obstacle à l'acheminement des marchandises et que les efforts de développement étaient handicapés par l'insuffisance des réseaux de communication et de structures appropriées pour le traitement du fret, André AUBARET, Président de la CCAI-HV, a initié deux projets de construction d'infrastructures pour la sécurisation et le traitement du fret au départ, à destination et en transit. Le premier consistait à construire un entrepôt dans l'enceinte douanière. Le second, visait la construction d'un magasin destiné à l'exportation des produits voltaïques. D'une longueur de 102 mètres sur 47,20 mètres de largeur, ce magasin devrait être couvert et comporter 2 halls de stockage avec un passage central de deux voies ferrées.

En raison du coût élevé des deux projets, la construction de l'entrepôt dans l'enceinte douanière a été abandonnée au profit du second pour lequel la chambre de commerce s'est investie dans la recherche de financement en vue de sa construction.

Les travaux ont débuté en septembre 1967 pour prendre fin en avril 1968. Pour faciliter la réalisation de cette infrastructure, le Gouvernement a pris le décret n°585/PRES/LAN portant promulgation de la loi n° 59/61/AN du 30 décembre 1961 instituant une taxe de péage. L'article 1^{er} de ce décret stipulait : *« Il est perçu sur les marchandises d'importation arrivant dans les gares de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso une taxe locale temporaire de péage destinée à assurer le service des emprunts contractés par la chambre de commerce en vue de subvenir à la construction et à l'amélioration des magasins sous douane ».*

Ainsi, une grille tarifaire fut adoptée avec les indications ci-dessous :

- Ciment et produits alimentaires, 50 frs/tonne ;
- Produits métallurgiques, 100 frs/tonne ;
- Divers, 300 frs/tonne ;
- Véhicules, 1000 frs l'unité ;
- Véhicules, 1000 frs l'unité.

La collecte de ces taxes a permis à la chambre de commerce de construire, dans les années 1963 et 1968, deux entrepôts baptisés « Brasilia I et Brasilia II ». La dénomination donnée à ces entrepôts se justifie par l'ambition qu'avait le Président Aubaret de réaliser une oeuvre gigantesque à l'image de ce que Brasilia représentait pour le Brésil.

L'entrepôt Brasilia I est destiné aux marchandises importées et aux colis destinés au collecteur. Sa superficie est de 5 000 m². Quant à Brasilia II, il est destiné aux marchandises à l'export et abrite les bureaux de la chambre de commerce et du service phytosanitaire chargé du contrôle et de la certification des produits du cru. Sa superficie est de 6 000 m².

Huit années après, soit le 6 juillet 1976, l'entrepôt Brasilia I sera victime d'un incendie. Ce qui a valu la délocalisation provisoire des activités qui y étaient menées à la zone industrielle de Gounghin (un quartier de la ville de Ouagadougou) et à Brasilia II. Il a été réhabilité en 1978 soit deux ans après l'incendie.

▪ La gare routière internationale de Ouagadougou (Ouagarinter)

La reconfiguration de Brasilia I a rendu complexe les opérations de déchargements, les livraisons et l'occupation rationnelle des espaces. Avant l'incendie, les wagons étaient déchargés à l'intérieur du magasin et les véhicules au quai. A la reconstruction, les rails longeaient les quais de chaque côté du magasin et occasionnaient des désagréments, notamment pour les déchargements de véhicules. Ces désagréments ont conduit les dirigeants de la chambre de commerce à isoler les marchandises importées par la route. C'est ainsi qu'est né le projet de construction de Ouagarinter qui, selon les prévisions, devrait abriter 9 entrepôts répartis comme suit :

- 3 entrepôts pour les marchandises importées par rail ;
- 3 entrepôts pour les marchandises importées par la route ;
- 3 entrepôts pour des surfaces à louer.

En annexe, il était prévu :

- des aires de stationnement et de transbordement pour poids lourds ;
- des garages pour faire face à l'interdiction des poids lourds de circuler en ville ;
- la construction de logements de fonction pour les magasiniers et aides magasiniers ;
- la construction d'un motel pour l'hébergement des transporteurs.

Les travaux de construction de cette importante infrastructure ont débuté en 1979. Le premier déchargement de marchandises a eu lieu le 6 octobre 1980.



Inauguration des infrastructures de Ouagarinter en 1980. L'on reconnaît le Président André AUBARET (2ème à partir de la droite) suivi de El Hadj Oumarou KANAZOE et de M. Emmanuel ZOMA

- Le terminal à conteneurs à Brasilia I



Intérieur d'un magasin à Brasilia II

En 1991, ayant constaté l'accroissement du flux des marchandises conteneurisées à destination du Burkina Faso, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Burkina Faso (CCIA-BF) a entrepris la construction d'un terminal à conteneurs dans l'enceinte de Brasilia I. D'une superficie de 14 750 m², l'infrastructure a coûté 220 millions de F CFA et a été financée sur fonds propres.

Un incident survenu avant la réception provisoire des travaux, a bouleversé le chronogramme d'exploitation de l'infrastructure. En effet, en prélude à l'inauguration officielle de l'ouvrage, la commission technique mise en place pour la gestion du terminal a décidé d'effectuer un test de manutention pour apprécier la qualité de l'infrastructure. Cette commission était composée de la CCIA-BF, de SOCOPAO, du Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) et de la Société des Chemins de Fer du Burkina³³ (SCFB). Ainsi, le vendredi 28 août 1992, lors du test avec un engin de manutention transportant un conteneur de 20 pieds plein³⁴, la plate-forme s'est affaissée et les pavés n'ont pas résisté à la charge. Face au risque d'embourbement, l'engin de manutention a été contraint d'abandonner le conteneur sur la plate-forme.

Suite donc à cet essai non concluant, il a fallu reprendre le projet, cette fois à Brasilia II. Réalisée par la Société d'Exploitation du Terminal de Ouagadougou (SETO), l'infrastructure a été finalement inaugurée le 22 septembre 1999. Suite à la mise en service du terminal, l'administration des douanes a décidé de

33- Actuel SITARAIL

34- Le pied ([symbole](#) ; ou encore ft, de l'[anglais](#) foot : « pied ») est une unité de [longueur](#) correspondant à la longueur d'un [pied](#) humain, c'est-à-dire un peu plus de trente [centimètres](#). Cette unité sert à estimer le volume des conteneurs.

regrouper les activités sous douane sur la même plate-forme. C'est ainsi que les activités sous-douane ont été transférées à Brasilia II. Et les activités hors douane à Brasilia I. La CCIA-BF est actionnaire de cette société à hauteur de 20% contre 27,5% à la Société Nationale de Transit du Burkina (SNTB), 27,5 % à la SDV³⁵, 20% à MAERSK³⁶ et 5% au Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC).

RÉCAPITULATIF DES PRINCIPAUX ENTREPÔTS DE LA CCI-BF :

A) A OUAGADOUGOU

- **Brasilia I** : 8 000 m² de surface couverte et 5 000 m² de terre-plein, destinés à recevoir les marchandises exportées par chemin de fer, et des locations de surface.
- **Brasilia II** : 7 000 m² de surface couverte et 5 000 m² de terre-plein, destinés à recevoir les marchandises importées par chemin de fer. Sa gestion est assurée par la SDV avec qui la CCI-BF a signé une convention de gestion.
- **Le hangar Fret de l'aéroport international de Ouagadougou** : il est composé d'un magasin de la SNTB d'une superficie de 1 400 m² et d'un magasin de la Régie Administrative Chargée de la Gestion de l'Assistance en
- Escal (RACGAE) d'une superficie de 950 m². Ces magasins sont destinés à recevoir les colis importés par voie aérienne.
- **Le Collecteur** : il est destiné à recevoir les bagages des Burkinabè qui rentrent de Côte d'Ivoire, et les marchandises de faible tonnage.
- **Ouagarinter** : il a 7 000 m² de surface couverte et 5 000 m² de terre-plein, destiné à recevoir les colis importés par la route.

En somme, les principales réalisations de la CCI-BF dans la ville de Ouagadougou sont les suivantes :



Entrée principale de Ouagarinter

– la PLATE-FORME OUAGARINTER

Premier port sec du Burkina Faso et de la sous-région ouest-africaine, il a été construit en 1980 sur une superficie de 26 hectares . Il comprend 3 magasins de 5 000 m², un terre-plein de 28 800 m², des bureaux sur 2 100 m², un pont bascule d'une capacité maximale de 100 tonnes, des aires de manœuvre et de stationnement de 10 000 m², un parc à conteneurs de 2,7 hectares

35- Entreprise de transport et de logistique, filiale du Groupe Bolloré exerçant dans le secteur du transport international, du courtage de douane, de l'entreposage et de la distribution. In [Wikipédia](#)

36- Grand armateur opérant partout à travers le monde, et la plus grande entreprise du Danemark. In [Wikipédia](#)

construit en 2010 et exploité par une société dénommée Terminal Routier à Conteneurs du Burkina (TRCB). Un scanner y est installé depuis 2016 ; il est exploité par la société d'inspection COTECNA. Les chiffres clés enregistrés à Ouagarinter se présentent comme suit :

- 150 véhicules par jour ;
- Plus de 45.000 camions pesés sur le pont bascule par an ;
- Plus de 9.000 EVP³⁷ traités sur le parc à conteneurs par an ;
- Plus de 1.300.000 tonnes de marchandises traitées par an ;
- Plus de 13.000 tonnes entreposées annuellement.



Une vue du terminal routier à conteneurs de Ouagarinter

Des services annexes sont rendus sur des plateformes logistiques telles que le Centre international de transit de Tanghin-Dassouri. Il reçoit en moyenne 14.000 camions en transit par an. Les terminaux routiers (BVA³⁸) avec 14.000 véhicules légers, lourds et de travaux publics importés. Quant au terminal routier à conteneurs du Burkina, il traite 9.000 EVP soit 111.000 tonnes de marchandises par an. En 2016, Ouagarinter a contribué aux recettes de la CCI-BF pour plus de 2 milliards FCFA, soit 26% et aux recettes douanières pour plus de 116 milliards FCFA, soit 24%.

- **La PLATE-FORME « OUAGAGARE »**

a été construite en 1962 ; et comprend un entrepôt hors douane de 6 000 m² (Brasilia I), un entrepôt collecteur, un entrepôt sous douane de 5 000 m² (Brasilia II), un terminal à conteneurs de 10 490 m². Il est mis en service en 1999 par la Société d'Exploitation du Terminal de Ouagadougou (SETO) ;

- **Le HANGAR FRET DE L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE OUAGADOUGOU**

Cette plate-forme comprend deux entrepôts de 1000 et 4000 m² construits en 1978, un entrepôt sous douane « Air Afrique » géré par la Régie Administrative Chargée de la Gestion de l'Assistance en Escale, un entrepôt « Air Burkina » exploité par ladite compagnie aérienne ;

- **La ZONE D'ACTIVITÉS DIVERSES (ZAD)**

L'histoire de sa réalisation date de très longtemps. En effet, l'Etat burkinabè a attribué à la

37- Equivalent vingt pieds

38- Bureau de dédouanement des Véhicules Automobiles

Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, au sud de la ville de Ouagadougou, un terrain de 151 hectares dont 29 hectares destinés à l'édification, en 1980, de la gare routière internationale (Boborinter). La superficie restante a été classée en zone d'aménagement spécial par décret n°93-368/PRES/MICM du 25 novembre 1993. Ce qui a permis à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) d'aménager une première tranche de 40 hectares et de mettre à la disposition des opérateurs économiques environ 131 parcelles viabilisées sous forme de cession directe ou location-vente. Ainsi voyait jour le projet ZAD qui a permis d'offrir un espace aux hommes d'affaires pour le développement de leurs activités économiques. La demande est restée forte après la vente des parcelles de la première tranche. Pour satisfaire les nouveaux besoins, les autorités consulaires ont décidé d'aménager la deuxième tranche de la ZAD qui s'étend sur une superficie d'environ 46 hectares. Ce qui a permis de dégager 323 parcelles de taille variée entre 400 et 1 000 m². Le coût global de la mise en œuvre de cette opération est évalué à neuf milliards, deux cent quatre-vingt seize millions neuf cent quatre-vingt dix mille quarante deux (9 296 990 042) FCFA TTC. Les travaux ont été entièrement réalisés sur financement propre de la CCI-BF à partir des recettes issues de la pré-commercialisation des parcelles.



Entrée principale de Boborinter

B) A BOBO-DIOULASSO

- **La PLATEFORME DE « BOBOGARE »** : elle comprend 2 800 m² de surface couverte et 9 000 m² de terre-plein. Pour sa gestion, la CCI-BF a signé une convention de gestion avec la SNBT. Sur cette plateforme, l'on dispose de :
 - 1 magasin à bagages de 400 m² géré par la CCI-BF ;
 - 1 magasin de 200 m² mis en location ;
 - 1 magasin hors douane (baptisé terrain Bernier) de 460 m².
- **La PLATEFORME MULTIMODALE DE BOBORINTER**
 Le Projet gare routière de Bobo-Dioulasso (Boborinter) a été envisagé dans les années 1980 et accueilli favorablement par les autorités municipales et l'ensemble des intervenants. En novembre 1983, un terrain d'environ 120 hectares sis à la zone industrielle et le long de la voie ferroviaire a été octroyé à la chambre de commerce afin de réaliser cette infrastructure. Sa construction à Bobo-Dioulasso répond à la volonté des autorités publiques de doter le Burkina Faso d'infrastructures permettant de faciliter les opérations d'acheminement des marchandises



Magasin sous douane côté rails

en provenance ou à destination des ports maritimes. L'édification de ce joyau participe de la réhabilitation de la région des Hauts-Bassins et se justifie :

- d'une part, **par le niveau d'activités économiques** dans la ville de Bobo-Dioulasso ;
- d'autre part, **par la position géographique de la ville**. En effet, Bobo se positionne comme un carrefour d'échanges commerciaux à destination ou en provenance du Mali, du Niger, de la Côte d'Ivoire, du Ghana et aussi des régions du Burkina Faso.

Pour sa réalisation, le projet de port sec de Bobo-Dioulasso a été conçu en deux phases. La première phase a consisté en la construction d'une plateforme logistique multimodale sur une superficie de 19 hectares, extensibles à 40 hectares. D'un coût global d'environ 7 milliards de FCFA, cette plateforme (Boborinter) est entrée en exploitation le 22 janvier 2010.

Les aménagements sont répartis en six (6) zones essentielles :

- 1) **la zone sous douane**, elle est d'une superficie globale de 37 288 m² et comprend :
 - un **magasin sous douane de 2 500 m²** desservi par un embranchement ferroviaire d'une longueur totale d'environ 166 m, pouvant accueillir sept (7) wagons ;
 - un **terre-plein en sol compacté d'environ 19 600 m²** pouvant accueillir environ 102 camions et 66 véhicules légers ;
 - un **magasin d'exportation d'environ 600 m²** ;
 - un **scanner**.
- 2) **la zone du Terminal à conteneurs**, elle est d'une superficie de 30 185 m² et comprend :
 - une **plateforme à conteneurs en béton d'environ 16 355 m²** ;
 - un **terre-plein en sol compacté d'environ 6 820 m²** ;
 - un **embranchement ferroviaire d'une longueur totale de 215 m** ;
 - un **bâtiment administratif de 220 m²** ;
 - un **atelier de maintenance de 455 m²**.

- 3) **la zone de transit étranger**, elle est structurée en deux (2) espaces distincts dont :
- un **terre-plein en sol compacté d'environ 19 989 m²** affecté au stationnement des camions de marchandises diverses en transit ;
 - un **terre-plein en sol compacté d'environ 13 500 m²** destiné au stationnement des camions citernes d'hydrocarbures (pétrole, essence, gasoil et gaz) en transit. Cette zone comprend :
 - a. un **local de mousse anti incendie** d'une capacité de 4 000 litres pour des besoins de sécurité incendie ;
 - b. une **bâche à eau de 200 m³** pour l'alimentation des 16 robinets d'incendie armés (RIA) et des 9 bouches d'incendie ;
 - c. une **sous zone tampon d'une superficie de 3 426 m²** pour des besoins sécuritaires.
- 4) **la zone hors douane**, elle est d'une superficie totale de 23 345 m² et comprend :
- un magasin hors douane d'environ 2 500 m² ;
 - un terre-plein hors douane en sol compacté de 14 380 m².
- 5) **le centre de vie**, il est d'une superficie totale de 8 520 m² et comprend :
- un **restaurant** ;
 - un **espace de sport** ;
 - un abri servant d'**espace de repos** pour les chauffeurs ;
 - des **toilettes et douches** publiques.
- 6) **la zone administrative** abrite les bureaux des acteurs intervenant dans le traitement du fret. Etablie sur une superficie de 17 398 m², cette zone est constituée de quatre (4) bâtiments administratifs que sont :
- le bâtiment de la **douane** ;
 - le bâtiment de la **Chambre de Commerce et d'Industrie** du Burkina Faso ;
 - le bâtiment du **Laboratoire National de Santé Publique** (LNSP) ;
 - le bâtiment multiservices composé de 13 **bureaux**.

En plus de ces zones, la plateforme dispose de :

- une zone de pesage de camions, équipée d'un pont bascule d'une capacité de 100 tonnes ;
- un château d'eau de 60 m³ ;
- voies de circulation bitumées d'une longueur d'environ 1 250 m ;
- postes de contrôle (guérites) ;
- un dispositif d'éclairage public ;
- un réseau de sécurité incendie (bâche à eaux, poteaux d'incendie, RIA, extincteurs) ;
- un mur de clôture d'une hauteur de 2,65 m.

La sécurité de ces infrastructures est assurée par une unité de la gendarmerie dénommée « Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie (PSIG) » et d'une société de gardiennage.

L'analyse des performances de Boborinter fait ressortir que, de 2010 à 2016, les résultats d'exploitation de la première phase sont dans une tendance haussière. Le volume global des marchandises sous-douane et en transit traité sur la plateforme est passé de 350 000 tonnes en 2009 sur l'ancien site



Bâtiment CCI-BF à Boborinter

Bobogare à près de 1 150 000 tonnes en 2016, soit une hausse de plus de 230%.

Sur la même période, l'analyse des recettes générées montre qu'elles sont dans une tendance haussière. Pour le compte du budget de l'Etat, les recettes douanières sont passées de 35 milliards de FCFA en 2009 sur l'ancien site, à plus de 88 milliards de CFA en 2016, soit un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 13%.

Au regard de ces performances et après avoir constaté la hausse régulière des activités du port durant les six (6) années d'exploitation, les premiers responsables de la CCI-BF envisagent un ajustement des capacités du port pour répondre aux besoins des acteurs. L'état actuel des installations révèle une saturation de la plateforme avec une insuffisance d'espaces de stockage de marchandises (magasins) et un taux d'utilisation très élevé de 135% pour certaines infrastructures, comme le parking sous-douane. Pour résorber ces difficultés, des dispositifs provisoires ont été mis en place. Aussi, est-il fortement recommandé de régulariser cette situation, à travers l'extension de la plateforme pour passer de 19 à 40 hectares ; et la réalisation de la deuxième phase du projet qui consistera en l'aménagement d'une Zone d'Activités Diverses (ZAD Bobo).

A cela, il faut ajouter au niveau national Banfora (1 800 m² de surface couverte, 5 200 m² de terre-plein et 6 225 m² de réserve à aménager), Bittou (1 entrepôt), Koudougou (1 magasin collecteur de 500 m² et 1 magasin sous douane) et Niangoloko.

C) LES INFRASTRUCTURES À L'ÉTRANGER

1) Lomé (Togo)

- Magasin n°1 réalisé en 1977 et comportant 5 000 m² de surface couverte et 5 000 m² de terre-plein.
- Magasin n°2 réalisé en 1978 et comportant 5 000 m² de surface couverte et 6 600 m² de terre-plein.

2) Abidjan (Côte d'Ivoire)

- Magasin n°1 réalisé en 1972 comportant 8 400 m² de surface couverte ; Magasin n°2 comportant 1 720 m² de surface couverte, 3 326 m² de terre-plein et 190 m² à usage de bureaux.

3) Cotonou (Bénin), réalisations en 1985

- 2 entrepôts de 10 000 m²
- 1 terre-plein de 12 500 m²

4) Téma (Ghana), réalisations en 2008

- 2 entrepôts de 6 000 m²
- 1 terre-plein de 5 000 m²
- 1 bâtiment administratif R+2 de 1 200 m²



Le Président Paul BALKOUMA plantant un arbre à l'occasion de l'inauguration de la représentation de la CCI-BF à Cotonou



Siège de la représentation de la CCI-BF à Téma (Ghana)

TABLEAU SYNOPTIQUE DES INFRASTRUCTURES DE LA CCI-BF

INFRASTRUCTURES	ANNEE DE MISE EN ŒUVRE
Plates-formes / Entrepôts au BURKINA FASO	
Brasilia 1 & 2 / Ouagadougou	1962, reconstruit en 1978 après incendie
Collecteur Ouaga gare ferroviaire	1962
Entrepôt Koudougou	1962
Gare routière internationale Ouagarinter	1980
Entrepôt Banfora	1983
Hangar fret / Aéroport Ouagadougou	1985
Entrepôt fret aérien Bobo-Dioulasso	1988
Entrepôt Bobo-Dioulasso (ancien site)	1990
Entrepôt Bittou	2002
BVA Ouagadougou	2005
Entrepôt de Dakola	2007, clôturé en 2012
Entrepôt Niangoloko	2010
Gare bi-modale Boborinter	2010
Parking Nadiagou	2013
Entrepôts dans les ports de transit	
Entrepôts Abidjan	1972 - 1974
Entrepôts Lomé	1976 - 1979
Entrepôts Cotonou	1985 - 1994
Entrepôts Tema	2008
Ponts bascules	
Ouagarinter, Boborinter, Niangoloko, Bittou, Dakola, Faramana, Koloko, Kantchari et Nadiagou	2008-2013

Au total, l'institution consulaire possède :

En superficie globale

	AU BURKINA FASO	A L'ETRANGER	TOTAL
MAGASIN	46 482 m ²	38 620 m ²	85 102 m ²
TERRE-PLEIN	154 068 m ²	27 326 m ²	181 394 m ²
TERMINAL A CONTENEURS	66 974 m ²	-	66 974 m ²
TOTAL	267 524 m²	65 946 m²	333 470 m²

En entrepôts sous douane et hors douane

	SOUS DOUANE	HORS DOUANE	TOTAL
MAGASIN	42 075 m ²	43 027 m ²	85 102 m ²
TERRE-PLEIN	156 825 m ²	24 569 m ²	181 394 m ²
TERMINAL A CONTENEURS	66 974 m ²	-	66 974 m ²
TOTAL	265 874 m²	67 596 m²	333 470 m²

2.2. Témoignages de quelques pionniers

La Chambre de Commerce et d'Industrie est la première et la plus ancienne institution publique du Burkina Faso. Spécialisée dans l'accompagnement du secteur privé, elle jouit d'une notoriété reconnue au-delà des frontières africaines et d'une véritable capacité d'influence. Grâce aux investissements réalisés et aux infrastructures qu'elle exploite, la CCI-BF dispose d'un patrimoine solide et durable.

Son assise institutionnelle et financière est le fruit de l'action conjuguée de plusieurs personnalités à la vision ambitieuse, à la passion débordante et au patriotisme sans faille. Certaines de ces personnalités ont animé la vie de l'institution depuis 70 ans jusqu'à maintenant. Ils livrent ici leurs témoignages sur le parcours de la CCI-BF et l'action de certains pionniers tels que André AUBARET, El Hadj Oumarou KANAZOE et El Hadj Djanguinaba BARRO.

Dr Paul BALKOUMA

Dr Paul BALKOUMA est l'un des premiers pharmaciens de la Haute-Volta après Dr André KAMBOU qui s'était installé à Bobo-Dioulasso. Rentré de France en 1963 après sa formation, Dr BALKOUMA avait lui aussi



Dr Paul BALKOUMA

envisagé de travailler à son propre compte. Il va alors s'ouvrir au Président Maurice YAMEOGO qui y oppose un refus catégorique. Les pharmaciens, à l'époque, étaient rares. L'office de la santé n'existant pas, la Haute-Volta qui a accédé à l'indépendance demande en vain un pharmacien à la France. Quelle aubaine pour les autorités de voir un jeune Voltaïque qui a fini ses études de pharmacie. De ce fait, BALKOUMA a été intégré à la fonction publique. Il devenait ainsi le responsable de la pharmacie nationale. En 1968, Dr Paul BALKOUMA a quitté sa fonction pour s'installer à Koudougou où il ouvre sa pharmacie. Après neuf ans dans cette ville, il transfère l'officine à Ouagadougou pour confirmer sa présence dans le secteur privé.

Dr Paul BALKOUMA a dirigé la chambre de commerce de 1984 à 1994. Dans son témoignage, il rend un vibrant hommage à André AUBARET, le pionnier de la Chambre de commerce au Burkina Faso. « *Du temps de l'Afrique occidentale française, chaque chambre de commerce attendait que l'Etat prévoit un budget pour son fonctionnement. Mais dans la colonie voltaïque, la chambre de commerce, créée en 1948 fut autonome et assurait son autofinancement. Le Président AUBARET initiait des séminaires sur la mobilisation des ressources au profit des acteurs de la chambre de commerce* », a confié Dr Paul BALKOUMA. Lui-même a pris la tête de la chambre de commerce sous la Révolution. Il a contribué à élargir le réseau de partenaires de l'institution à d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Il a également œuvré à renforcer le rayonnement de l'artisanat burkinabè en Europe à travers l'initiative « Artisanat 84 », qui est devenue plus tard le Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO).

Sous son leadership, des missions économiques et/ou commerciales furent conduites à Djeddah (Arabie saoudite) et en Inde au profit des hommes d'affaires burkinabè. Sous son mandat, la chambre de commerce a construit des entrepôts à Ouagadougou, Bobo-Dioulasso, Abidjan, Lomé et Cotonou. Il a également salué le travail de gestion et d'administration des secrétaires généraux.

Issa Dominique KONATE

De 1980 à 1983, il s'occupait des services administratifs et techniques. Par la suite, de 1983 à 1986, il a été secrétaire général de la chambre de commerce en remplacement de Lassiné DIAWARA. Ministre



Issa Dominique KONATE

dans le Gouvernement de Thomas SANKARA en 1986, Issa Dominique KONATE a fortement contribué à crédibiliser davantage la chambre de commerce durant cette période « révolutionnaire ». Issa Dominique KONATE constate avec grande satisfaction le niveau de croissance de l'institution consulaire qui a maintenant une dimension mondiale. Il invite les générations actuelles à privilégier le sens du service public qui a toujours guidé les devanciers. Il évoque à cet effet, les valeurs léguées par le Président AUBARET et le docteur André KAMBOU. Du docteur André KAMBOU, il garde un bon souvenir. « **André KAMBOU était un homme intègre et probe. Il inspirait le respect parce qu'il avait fait de sa mission à la Chambre de commerce un véritable**

tremplin pour insuffler le développement de l'économie à Bobo-Dioulasso. Son credo était servir et non se servir », confie t-il.

Gaspard OUEDRAOGO, ancien Président du conseil d'administration de la Banque Internationale du Burkina³⁹.

Il a été membre du bureau consulaire de la chambre de commerce, de 2001 à 2013, au poste de vice-Président. Cumulativement, il était Président de la commission chargée des élections. « **Ce n'était pas un cadeau et je crois que seul le Président KANAZOE sait pourquoi il m'a confié cette mission** », dit-il. Toute élection, poursuit-il, suscite des convoitises, anime les débats et entraîne même des confrontations. Cette mission a été une excellente école. D'une manière générale, il estime que l'enjeu (à l'époque) pour la chambre de commerce était de pouvoir désigner des représentants du monde des affaires à travers des élections, et de faire fonctionner l'institution de façon crédible. Pour le 70^e anniversaire de la chambre de commerce, Gaspard OUEDRAOGO pense que le moment est venu de rendre hommage à KANAZOE qui a fait preuve d'humilité pour s'entourer de compétences pour la réussite de sa mission.



Gaspard OUEDRAOGO

39- Actuelle UBA (United Bank for Africa)

Hamadé Bangrin OUEDRAOGO, est l'un des opérateurs économiques de renom reconnu comme faisant partie des pionniers dans le secteur du commerce en Haute-Volta. En effet, c'est depuis les années 1952 que ce natif de Ouahigouya⁴⁰ exerce dans le commerce. Avec le soutien de El Hadj Oumarou KANAZOE, il est parvenu à la tête de la section territoriale de la Chambre de commerce dans la Région du Nord qui regroupait à l'époque les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel. Resté membre du bureau consulaire, Hamadé Bangrin OUEDRAOGO quittera les instances de la CCI-BF en 2014 suite à la dissolution de l'assemblée plénière décidée par le Gouvernement de la Transition. Bien que membre d'honneur de la CCI-BF, il considère toujours l'Institution comme la maison commune du monde des affaires au Burkina Faso et suit de près ce qui s'y passe. Il invite la génération actuelle à faire preuve de sacrifices pour l'émergence d'un secteur privé solide, crédible et prospère au Burkina Faso.



Hamadé Bangrin OUEDRAOGO



Feu Birahima NACOULMA

Birahima NACOULMA a conduit la délégation spéciale de la CCI-BF après la dissolution de ses instances en décembre 2014 suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre de la même année.

C'est en 1969 qu'il a lancé ses propres activités après avoir quitté la fonction publique. Il est l'un des membres fondateurs du Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) dont il est le Président de 2012 à 2018. Birahima NACOULMA, après avoir dirigé l'Institution durant la période transitoire, reconnaît la légitimité de la CCI-BF à représenter les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services. Il affirme que la notoriété actuelle de l'institution est le fait de l'action déterminante des dirigeants qui l'ont animée depuis sa création. Pour terminer, il invite les dirigeants actuels « *...à travailler en bonne intelligence avec le Gouvernement pour consolider les acquis et transformer l'économie burkinabè* ».

Mention spéciale: Hommage au Président Brahima NACOULMA décédé le jeudi 23 août 2018

⁴⁰- Chef-lieu de la Région du Nord

La chambre de commerce a également bénéficié du service de femmes engagées dans le service public. Sont de celles-là, Madame **Romaine Marie Louise OUEDRAOGO** qui a intégré la CCI-BF comme agent le 2 août 1967.

A l'époque, se souvient-elle, « *l'actuel siège de la chambre de commerce était un hôtel qui recevait les commerçants des différentes circonscriptions quand il y avait une rencontre à Ouagadougou. Il y avait des chambres en haut et en bas. En 1972, on a ajouté une salle de conférences et progressivement, la structure hôtelière a été transformée en bureau* ».

Au sujet de la structuration des acteurs du secteur privé, Marie Louise OUEDRAOGO précise qu'à l'époque, l'intendant Tiémoko Marc GARANGO, alors ministre des Finances, avait exigé l'organisation des commerçants par secteur d'activité. Cela devait permettre d'offrir un meilleur accompagnement aux acteurs en fonction de leurs besoins et préoccupations. Parlant du Président André AUBARET, elle affirme avec force conviction que : « *AUBARET était un grand travailleur ; son ambition était de développer la chambre de commerce. C'est sous sa direction que des opérateurs économiques ont commencé à sortir pour aller à la rencontre d'autres hommes d'affaires* ».



Romaine Marie Louise OUEDRAOGO



Eléonore GNOUMOU

Recrutée en 1975 comme secrétaire de direction à la chambre de commerce, Madame **Eléonore GNOUMOU** est également un témoin vivant de l'évolution de l'institution. Elle a travaillé aux côtés de deux secrétaires généraux en l'occurrence Djibrina BARRY (1975-1980) et Lassiné Diawara (1981-1982). A l'époque, confiait-elle, le poste de Président était vacant et le secrétaire général gérait l'institution. Eléonore GNOUMOU est fière de constater que l'institution est restée fidèle à sa vocation première qui est d'être l'interface entre le secteur privé et les autorités. « *La chambre de commerce avait pour rôle de donner des avis et des renseignements sur les questions commerciales, industrielles et artisanales* », précise-t-elle.

Madame GNOUMOU a connu et travaillé comme assistante auprès de quatre Présidents qui sont André AUBARET, Emmanuel ZOMA, Paul BALKOUMA et El hadj Oumarou KANAZOE. Elle a passé toute sa vie à la chambre de commerce et c'était presque une famille pour elle. Fidèle au poste, elle affirme qu'elle a beaucoup plus travaillé avec le Président AUBARET qui était une personne méthodique.

Eléonore GNOUMOU dispose d'un album photos, véritables archives photographiques qui restitue une partie de la mémoire de la Chambre de commerce.

« *C'était vraiment très important pour moi parce qu'il m'arrive souvent de les regarder pour me souvenir des bons moments que nous avons passé ensemble à la Chambre de commerce* », dit-elle. Au sujet de l'avenir de la chambre de commerce, Eléonore GNOUMOU est confiante. Elle salue la bonne structuration des associations et groupements professionnels d'opérateurs économiques. « *Je souhaite que la CCI-BF aille de l'avant et fasse en sorte que les commerçants aient une ligne de conduite à même de bien mener leurs activités* », conclut-elle.



Sibiri ILBOUDO

Outre les femmes, les hommes ont aussi servi sous les différents Présidents de l'institution. Monsieur **Sibiri Ilboudo** est l'un d'eux. Il partage ici son expérience. Intégré à la chambre de commerce en 1979 après un passage à la SOCOPAO, Sibiri Ilboudo a servi à Lomé (Togo) et à Ouagadougou (Ouagarinter, Brasilia I et II) comme chef d'exploitation des entrepôts. En 1993, il sera affecté à Téma (Ghana) pour regagner le pays en 1999 et responsabilisé dans la gestion des antennes de Koudougou, Niangoloko et Bittou. Il s'est également occupé de la gestion des fonds de garantie dans toutes les frontières.

Sibiri Ilboudo est satisfait du fait que la chambre de commerce ait travaillé à donner au monde économique une place de choix dans l'environnement institutionnel du Burkina Faso. Il salue la mémoire du Président AUBARET qui « **aimait le travail bien fait et méprisait l'attachement aux biens matériels et à la richesse** », déclare-t-il.

Comme Sibiri ILBOUDO, **Tidiane BA** a servi la chambre de commerce en tant qu'ancien représentant au port de Lomé. Il a intégré l'institution en 1981 après avoir été assistant du directeur de la documentation chargé de la rédaction du courrier consulaire, du bulletin économique et fiscal. Quelques mois après, il est affecté au Togo pour s'occuper des entrepôts. Ensuite, ce poste de cadre l'amène à suivre la construction de l'entrepôt et du terre-plein de Cotonou aux côtés du directeur des infrastructures de la chambre de commerce. Fort de cette expérience, Tidiane BA sera affecté au Bénin pour suivre également la réalisation des infrastructures qui y étaient prévues. « **L'un des rôles de la chambre de commerce est de réaliser des infrastructures pour faciliter le commerce** », dit-il. Il retient du Président AUBARET, l'image d'un altruiste sincère. « **C'est l'acteur qui a pris des décisions justes avec à ses côtés, des jeunes cadres burkinabè.**



Tidiane BA

Je n'oublie pas non plus le Président Emmanuel ZOMA et surtout le Président Paul BALKOUMA grâce à qui l'entrepôt de Cotonou est devenu une réalité », confie-t-il. Si les nouvelles générations préparent l'avenir, il croit que la Chambre de commerce doit s'adapter aux circonstances parce que les choses évoluent.



Simone ZOUNDI

Simone ZOUNDI, chef d'entreprise

Madame Simone ZOUNDI est la promotrice de la Société d'Exploitation des Produits Alimentaires (SODEPAL) et la Présidente de la Fédération Nationale des Industries de l'Agro-alimentaire et de Transformation du Burkina. Quand elle est rentrée au pays en 1968 après ses études, elle a eu la chance de rencontrer le Président AUBARET qui l'a orientée dans le secteur privé. C'est ainsi qu'elle a créé sa petite entreprise et à force de s'adonner avec constance à son travail, elle a été appelée pour être membre de la Chambre de commerce. C'était en 1975. Cette circonstance favorable a permis à Simone ZOUNDI de participer à plusieurs rencontres. Selon elle, la chambre de commerce a énormément contribué à structurer

le secteur privé dans tous les domaines. Chargée de la formation professionnelle en 2008, Simone ZOUNDI a accompli son devoir jusqu'en 2013. Comme il faut bien partir un jour, elle estime que le moment était venu de laisser la place aux plus jeunes.

Aujourd'hui, elle garde un bon souvenir de son passage à la chambre de commerce. L'ambiance, dit-elle, a favorisé la bonne marche de l'institution et elle a beaucoup apprécié le dynamisme de Djibrina BARRY. Pour elle, « **le secteur privé occupe la place qui lui revient de droit dans le paysage institutionnel burkinabè ; et cela est un atout pour son développement** ». Elle termine en souhaitant que la Chambre de commerce puisse persévérer dans l'accompagnement des opérateurs économiques, acteurs incontournables dans le développement du pays.



Adja Mamounata VELEGDA

Dans l'histoire de la Chambre de commerce, une femme a été, pour la première fois, Présidente d'une section territoriale. Il s'agit de celle de l'Est. Elle a été créée en 1995. C'est à **Adja Mamounata VELEGDA** qu'est revenu l'honneur de présider cette instance. Et ce privilège, elle le doit à l'un des grands commerçants de Pouytenga en la personne de Athanase KABORE. Ce dernier avait été pressenti pour ce poste. Mais en raison de son âge très avancé, il a préféré confier le poste à Adja Mamounata VELEGDA. Dès cet instant, l'opératrice économique prend le leadership et travaille avec ardeur à structurer les commerçants de sa Section territoriale qui couvrait les Régions de l'Est et du Centre-Est. En 1999, Adja Mamounata VELEGDA effectue, en compagnie d'autres, une mission à Paris. Conduite par Salif L. KABORE, Directeur Général de la Chambre de commerce, la mission s'est effectuée aux côtés d'autres opérateurs économiques tels que El hadj Oumarou KANAZOE et Hamadé Bangrin OUEDRAOGO. Ce voyage a

été très bénéfique pour la commerçante qui a pu se faire une idée plus précise du monde des affaires. Durant les 19 ans passés à la tête de la Section territoriale de l'Est⁴¹, elle s'est dévouée corps et âme pour l'émergence d'un secteur privé local dynamique dans la partie Est du pays. Grâce à son dynamisme, l'inauguration du siège de la Délégation consulaire régionale (DCR) du Centre-Est est intervenue le 15 juillet 2017 à Koupéla. Elle a reçu à cette occasion, les honneurs de ses pairs. La salle de conférences du siège de ladite DCR, d'une capacité de 100 places, a été baptisée à son nom. De son passage à la Section territoriale de l'Est, son soutien aux sinistrés lors de l'inondation du 1^{er} septembre 2009 reste pour elle un acte de bonne volonté. Par ailleurs, cela a été l'occasion pour elle de se convaincre que la chambre de commerce est au service de tous. « **Les devanciers qui ont créé et animé cette institution méritent respect et hommage.** », pense-t-elle.

Adja Mamounata VELEGDA a particulièrement salué la mémoire de El hadj Ousmane Sibiri OUEDRAOGO qui a œuvré avec le Président AUBARET à réunir les opérateurs économiques autour d'un idéal. « **A leurs yeux, seuls comptaient les intérêts des commerçants, qu'ils soient détaillants ou grossistes.** », conclut-elle.

41- Adja Mamounata VELEGDA a quitté les instances de la CCI-BF en 2014

A la direction régionale de la chambre de commerce à Bobo-Dioulasso, c'est avec respect que l'on parle de Madame **Monique NAKANABO**. On dit que cette femme est d'un abord facile et qu'elle a l'habitude de dire : « *Mettons-nous d'abord à l'œuvre, ensuite nous verrons mieux les difficultés* ». Son ascension est fulgurante.



Monique NAKANABO

En 1982, elle est sur le marché de l'emploi après avoir terminé ses études en sciences économiques. Après un emploi à Ouagadougou, elle va intégrer la section territoriale de la chambre de commerce de Bobo-Dioulasso en 1983. Chargée des études et des projets, on lui confie par la suite le service des études et de l'information. En 1994, elle devient secrétaire permanente de la chambre de commerce de l'Ouest, puis directrice régionale en 1997. Son rôle est d'assister, comme le fait le directeur général à Ouagadougou, le Président de la section territoriale en mettant en œuvre la stratégie retenue par le bureau consulaire. Pour Monique NAKANABO, la création de la chambre de commerce répondait aux besoins des opérateurs économiques de l'époque qui souhaitaient fédérer leurs actions pour une meilleure défense de leurs intérêts. Et c'est en cela que le Président AUBARET, qu'elle n'a pas connu, est l'image même de la vertu. « *C'est Dieu qui l'a envoyé en Haute-Volta pour éveiller les consciences et il mérite qu'une rue à Ouaga 2000 porte son nom. Vous savez, il est de notre devoir de l'honorer pour que les générations futures sachent ce que l'homme a fait depuis son arrivée chez nous en 1941* », dit-elle.



El Hadj Djanguinaba BARRO

Dans cette même ville de Bobo-Dioulasso, **El Hadj Djanguinaba BARRO** a acquis un certain renom grâce à la diversité de ses activités commerciales. Il a fait ses débuts dans le petit commerce et c'est en 1958 qu'il rencontre le Président AUBARET en tant que client. A l'époque, a-t-il affirmé, les opérateurs économiques n'étaient pas nombreux et c'est avec le temps que le commerce a commencé à se développer. Sa persévérance dans ce qu'il entreprenait lui a d'abord permis d'être membre consulaire avant de prendre la direction de la section territoriale de l'Ouest. « *J'ai remplacé à ce poste le docteur André KAMBOU qui s'est beaucoup investi pour la mise en place des ports secs et qui a su encourager les petits commerçants* », dit-il. Il soutient que le Président AUBARET avait une intuition juste du futur. Pour BARRO, le « Français » a laissé une institution

forte qu'il faut préserver pour les générations futures. Il est convaincu qu'elle évoluera encore plus qu'à leur temps. Evoquant le souvenir de KANAZOE, il lui reconnaît le mérite d'avoir servi la chambre de commerce et la communauté des hommes d'affaires.

Comme Djanguinaba BARRO, **Sékou HAÏDARA** est le prototype même du commerçant qui a su voler de ses propres ailes. Il a commencé le commerce avec une petite table en 1968. Il vendait des cigarettes, du lait, du sucre et des savons. Dans les années 1980, il a été agréé comme grossiste à la Manufacture Burkinabè de Cigarettes (MABUCIG) et à la CITEC⁴². « *J'aimais ce que je faisais et les résultats sont venus immédiatement. Mais je dois reconnaître que j'ai été poussé par des gens comme Djanguinaba BARRO, Yacouba GUINDO, Yacouba BARRO numéro 2 et bien d'autres personnes* », avoue-t-il.

A Bobo-Dioulasso, il était l'un des commerçants à qui la CITEC faisait crédit. Désireux de réussir, le jeune Haïdara faisait beaucoup d'économie par rapport à ce qu'il gagnait. Il dépensait moins et économisait environ 60% de ses revenus. Son commerce, peu à peu, prospère. A l'avènement de la Révolution, une délégation spéciale de la chambre de commerce a été mise en place en 1984 et il en faisait partie en tant que jeune leader dans le milieu commerçant. Membre consulaire jusqu'en

2018⁴³, les personnalités dont il garde le meilleur souvenir à Bobo-Dioulasso sont André KAMBOU, Djanguinaba BARRO, Marcellin PODA, Monique NAKANABO et Baba TRAORE. A Ouagadougou, il dit avoir beaucoup de considération pour Ousmane Sibiri OUEDRAOGO et André AUBARET qu'il n'a pas connus.

A Lassiné DIAWARA, Djibrina BARRY, Elysée KIEMDE, Salif L. KABORE, Alizèta OUEDRAOGO, Mamounata VELEGDA et bien d'autres opérateurs économiques, il voue un grand respect et une haute considération. La chambre de commerce, selon lui, participe à l'éclosion de nouveaux opérateurs économiques ; et les dirigeants actuels devront mettre l'accent sur la formation pour leur permettre d'être plus performants.



Sékou HAÏDARA

D'autres acteurs tels que Célestin KOUSSOUBE (Président du Conseil Régional des Hauts-Bassins), le docteur Alfred SANOU (député à l'Assemblée nationale), Zakaria SANOU (ancien agent de liaison à la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso) et Baba TRAORE (ancien membre consulaire de 1973 à 2000) ont fait de la chambre de commerce ce qu'elle est aujourd'hui. Ils sont unanimes à reconnaître que sa création a généré des emplois. Tout cela est dû à la clairvoyance d'un homme : André AUBARET. Un nom qui reste désormais un souvenir indélébile.

42- Société nouvelle huilerie et savonnerie, SN CITEC

43- Pour la mandature 2016-2021, il est Secrétaire au sein du Bureau consulaire dirigé par Mahamadi SAVADOGO

Djibrina BARRY, ancien Secrétaire Général de la CCI-BF de 1975 à 1980, a connu et travaillé sous la présidence de André AUBARET. De cette illustre personnalité, il garde un bon souvenir. « *André AUBARET était une personnalité assez particulière pour son époque ; il était très relationnel avait un esprit très ouvert qui transcendait toutes les considérations. Il détestait le sectarisme* ». Il dit retenir du Président AUBARET l'image d'un vaillant défenseur de la cause des africains. « *Il était un visionnaire qui avait toujours mille idées* », précise-t-il. Des échanges avec Djibrina BARRY il ressort que André AUBARET a fortement contribué à consolider les bases de la Chambre de Commerce. Les premiers grands projets ont été réalisés sous son leadership. A la question de savoir ce qu'il retient de El Hadj Ousmane Sibiri OUEDRAOGO, Djibrina BARRY dit ceci : « *Je l'ai connu personnellement dès mon jeune âge. Je l'ai retrouvé plus tard dans sa vie publique d'homme d'affaire. Il était un ami personnel d'André AUBARET qui l'a entraîné dans sa vision du développement des affaires en Haute-Volta. Ousmane Sibiri fait partie des premiers à avoir su concilier ses activités d'opérateur économique à celles de la Chambre de Commerce en faisant la part entre les intérêts personnels et ceux collectifs* ». Au sujet de l'avenir de la Chambre de Commerce, Djibrina BARRY est optimiste. Il se réjouit du travail qui est fait par les dirigeants actuels de l'Institution ; mais les exhorte à garder à l'esprit les repères dressés par les devanciers.



Djibrina BARRY



Lassiné DIAWARA

Opérateur économique de renom au Burkina Faso, **Lassiné DIAWARA** fait partie de ceux qui maîtrisent l'histoire et le parcours de la CCI-BF. En effet, lui-même employé de l'Institution, puis Secrétaire Général de 1981 à 1982, Lassiné DIAWARA a fortement contribué à la modernisation de la CCI-BF. Des illustres personnalités qui ont posé les fondements de la CCI-BF, il retient le dévouement peu ordinaire et la passion exceptionnelle de transformer l'économie du Burkina Faso. Depuis 2016, il est le Président de la Délégation Consulaire Régionale des Hauts Bassins succédant ainsi à El Hadj Dianguinaba BARRO. « Mon vœu pour la CCI-BF, c'est qu'elle continue de se moderniser pour davantage prendre en charge les besoins de tous les opérateurs économiques ». Il pense que la CCI-BF devra mettre l'accent sur le développement du capital humain à travers la formation, l'information et la promotion commerciale. « *La CCI-BF est une vitrine de l'économie burkinabè ; à ce titre, elle devra renforcer ses activités pour une veille économique performante et une intelligence économique efficiente. Je nourris le rêve de voir notre Institution maintenir son leadership et sa notoriété en Afrique et dans le monde* ». Il conclut en disant ceci : « *C'est ainsi que nous ferons honneur à nos devanciers qui ont construit cette Institution forte et respectée* ».



Tertius ZONGO

Tertius ZONGO Secrétaire Général de la CCI-BF de 1986 à 1988, il a assumé, de juin 2007 à avril 2011, de hautes fonctions à la tête du Gouvernement burkinabè en tant que Premier Ministre. Au sujet de la Chambre de Commerce, il dit : « *La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina est une institution forte qui s'est construite de par la complémentarité et la complicité de ses devanciers. Elle a connu des périodes difficiles mais a su toujours y faire face. C'est une institution dotée d'une bonne capacité d'anticipation qui a pu éviter les crises que connaissent aujourd'hui les corps intermédiaires. Elle a investi dans les infrastructures pour être autonome. Après ces importants investissements, elle a placé le capital humain au centre de ses actions en créant des centres de formation qui répondent aux besoins du secteur privé. La CCI-BF a également assuré sa mission d'accompagnement en mettant l'information à la disposition du secteur privé.* »

Naturellement il y a quelques faiblesses qui peuvent être relevées. La CCI-BF doit davantage renforcer sa position pour être une véritable force de proposition du secteur privé et un vrai interlocuteur auprès de l'Etat. Les différentes commissions de la CCI-BF devraient travailler au maximum de leurs capacités. Jamais la CCI-BF n'a, sur la base de ses capacités internes, fait des propositions fortes au Gouvernement en matière de fiscalité, d'industrie, etc. Cette faiblesse réside au fait que les élus consulaires ont toujours pensé qu'il était de leur prérogative de le faire. Ce qui est juste mais il faut pouvoir faire appel à l'expertise externe en cas de besoin et d'indisponibilité. Il faut adopter la démarche du « faire, faire » et solliciter les expertises qui existent en vue de mieux se construire comme un interlocuteur incontournable du secteur privé vis-à-vis de l'Etat. Par ailleurs, il faut relever la faible articulation qui existe entre la CCI-BF, le Conseil National du Patronat et la Maison de l'Entreprise. Il existe une certaine confusion au niveau institutionnel qu'il faut pouvoir clarifier et faciliter la collaboration et la complémentarité entre ces différentes structures qui travaillent toutes à l'appui du secteur privé ».



Franck TAPSOBA

Directeur Général de la CCI-BF de 2007 à 2017, il a passé quasiment sa carrière professionnelle au sein de cette Institution. Durant les dix années passées à ce poste de responsabilité, il a vu passer à la tête de la CCI-BF El Hadj Oumarou KANAZOE, Hadja Alizèta OUEDRAOGO et El Hadj Birahima NACOULMA. De ces trois personnalités, il salue le courage, l'abnégation et le sens élevé de l'intérêt collectif. A l'évocation du nom d'André AUBARET, Franck TAPSOBA dit ceci : « *J'ai bien connu Monsieur AUBARET, incontournable personne ressource de la communauté burkinabè des hommes d'affaires. Mieux, j'ai eu l'immense honneur d'intégrer la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina sous son autorité et c'est donc lui qui a encadré techniquement mes premiers pas dans cette institution. Je lui dois énormément. Il était un homme très relationnel qui avait un sens élevé des relations publiques et de l'intérêt général. Il était facile d'accès* ».

Du Président Oumaraou KANAZOE, il dit ceci : « *J'ai beaucoup appris aux côtés du Président KANAZOE qui me considérait comme son fils. J'admire en lui sa patience, sa façon d'aborder les gens, son analyse pointue des problèmes qui se posaient* ». A la jeune génération des travailleurs de la CCI-BF, il souhaite une abnégation dans le travail et une persévérance face aux multiples défis qui se présenteront. « *La Chambre de Commerce doit demeurer une véritable force de propositions pour les pouvoirs publics* », conclut-t-il.

L'ÉVOLUTION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE À TRAVERS LES DIFFÉRENTS RÉGIMES POLITIQUES DE LA RÉVOLUTION À NOS JOURS

Cette partie jette un regard sur l'évolution de la chambre de commerce et d'Industrie du Burkina Faso depuis la période révolutionnaire en 1983 à nos jours. Une attention est portée aux acquis de chaque période à savoir l'expérience révolutionnaire (1983 – 1991), l'apprentissage démocratique de 1991 à 2014, la transition politique (2014 – 2015) et la consolidation de la démocratie consulaire depuis 2016.

3. 1983 - 1991 : Expérience révolutionnaire

D'institution publique aux enjeux économiques très importants, la CCI-BF n'a pas échappé aux rigueurs de la Révolution Démocratique et Populaire d'Août 1983. Mais quels impacts cette période a-t-elle eu sur ladite institution ?

3.1. Les enjeux politiques et économiques sous le Conseil National de la Révolution (CNR)

L'avènement de la révolution n'a pas véritablement perturbé le fonctionnement de la Chambre de Commerce du Burkina Faso. En effet, si l'on en croit Monsieur Benoît OUATTARA, ancien directeur général de la CCI-BF et ancien ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat du Burkina Faso. Le régime révolutionnaire « *n'a pas empêché la chambre d'engager de nombreuses actions en faveur du développement économique, dont le bilan reste globalement très positif* »⁴⁴. Toutefois, des modifications sont intervenues dans son organisation. Déjà en 1981, les pouvoirs publics instituent, pour la première fois, une délégation spéciale de cinquante membres en guise d'assemblée consulaire. Les membres de cette assemblée ont été choisis par certains de leurs pairs au sein de quelques associations et syndicats professionnels d'entreprises puis confirmés par décret pris par les pouvoirs publics. Le bureau de la chambre est ensuite nommé par le ministre en charge du commerce. Aussi, en 1986, pendant la période révolutionnaire, la chambre de commerce a-t-elle connu l'installation d'un conseil de gestion et d'une délégation spéciale tenant lieu d'assemblée consulaire⁴⁵. Ce système qui permettait aux pouvoirs publics de rester les véritables maîtres du jeu consulaire s'est poursuivi jusqu'à l'organisation des premières élections consulaires démocratiques en 2001. Selon Benoît OUATTARA, cette situation a impacté très négativement la gouvernance de la chambre au cours de ces deux dernières décennies. Elle s'est ressentie surtout au niveau de l'exercice de ses missions primaires de représentation et de consultation, et de son implication obligatoire en matière de réglementation du commerce⁴⁶.

Cette analyse n'est pas partagée par certaines personnes qui pensent au contraire que la révolution a été d'un grand apport à la CCI-BF.

44- OUATTARA Benoît, Les CCI dans le monde - historique de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, communication présentée au séminaire des élus consulaires les 3 et 4 août 2017.

45- Présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, Janvier 2016.

46- OUATTARA Benoît, op cit. P.14

Qu'à cela ne tienne, venu dans un contexte international marqué par la bipolarisation qui imposait à chaque Etat l'appartenance à l'un ou à l'autre bloc (socialiste ou capitaliste), le régime révolutionnaire burkinabè d'obédience communiste avait fait un choix parsemé d'embûches. Cette décision politique de s'affranchir de l'ancienne puissance coloniale va attirer sur le Burkina Faso le « courroux » de la France et de ses alliés capitalistes qui, ensemble, ont établi un "blocus d'aide". Face à cette hostilité politico-économique doublée d'une volonté de moraliser la vie économique-politique, les autorités révolutionnaires se devaient de garder un œil sur cette institution mobilisatrice de revenus.

De ces points de vue contradictoires sur les relations entre la révolution « sankariste » et la CCI-BF, il est important de souligner l'unanimité qui se dégage sur la volonté des autorités de l'époque de garder un contrôle sur ladite institution. Selon Issa Dominique KONATE, « *C'est dans ce contexte que les autorités ont adopté des textes transformant la chambre de commerce en un établissement public à caractère représentatif limitant ainsi la liberté d'action de ses animateurs. Les salaires, les indemnités et les frais de*

missions des agents ont été limités à cette époque. »⁴⁷.



Exposition agricole en 1983 en présence du Président Thomas SANKARA

3.2. Le niveau de croissance de la CCI-BF

De nombreuses sources issues des enquêtes orales montrent que la période révolutionnaire a très positivement impacté la CCI-BF. Cette analyse est partagée par les témoignages de Issa Dominique KONATE : « *Quand je suis arrivé, j'ai constaté que la chambre de commerce était surtout l'affaire des entreprises françaises installées au Burkina Faso (Haute-Volta à l'époque). Le secteur privé national était peu impliqué dans ses activités, même si l'industrie burkinabè était très embryonnaire à l'époque. (.....). C'est avec le Conseil National de la Révolution (CNR) que les choses vont évoluer en faveur du secteur privé national. Avec la première délégation spéciale, les commerçants nationaux ont été invités à participer à l'animation des activités de la Chambre de commerce. Cette délégation spéciale était composée des différents groupements professionnels. Nous avons renforcé aussi le personnel en recrutant d'autres cadres comme Messieurs Benoît OUATTARA, Django Charly HEBIE, Franck TAPSOBA et bien d'autres* »⁴⁸.

47- Entretiens réalisés avec M. Issa Dominique KONATE, ancien SG de la CCI-BF, le mercredi 21 mars 2018 à la Présidence du Faso.

48- Entretiens réalisés avec M. Issa Dominique KONATE, ancien SG de la CCI-BF, le mercredi 21 mars 2018 à la Présidence du Faso.

Pendant cette période, le contrôle strict exercé par les pouvoirs politiques a permis de mesurer la bonne gestion de la chambre de commerce par ses premiers responsables. En effet, si l'on en croit M. KONATE, « *Les autorités révolutionnaires qui étaient soucieuses du contrôle des activités économiques appréciaient positivement la bonne gestion des infrastructures sous douane de la chambre de commerce. En ce moment, nous avons obtenu de la douane qu'elle nous soumette des projets qui seront repris dans le budget de la chambre de commerce. C'est ainsi que nous avons équipé la douane en système de télécommunication, les "RAC" pour suivre le mouvement des camions de la frontière à l'entrepôt sous douane. Ce système permettait de lutter contre la fraude qui était l'une des préoccupations des entreprises. Aussi, sous la révolution, nous avons fait la promotion du commerce extérieur. Nous avons travaillé en synergie avec l'Office National du Commerce extérieur (ONAC) pour organiser l'« Artisanat 1984 » dont la première édition s'est tenue dans la cour de la Maison du peuple en octobre 1984* »⁴⁹. C'est cette manifestation qui a donné naissance plus tard au SIAO officiellement institué en 1990. Pour M. KONATE, la révolution a donné à la chambre de commerce un leadership sous-régional et jeté les bases de la diversification des activités de l'institution. Il estime que sous la révolution, la CCI-BF est intervenue dans le secteur de l'agriculture et dans l'artisanat à travers la promotion du Faso Dafani.

En collaboration avec le Ministère des Travaux de l'époque, elle a pu ouvrir l'Ecole du Tourisme et de l'Hôtellerie⁵⁰ en cours de restructuration pour donner naissance à l'Ecole Burkinabè des Affaires (EBA).

Cette rigueur dans la gestion et dans le travail a sans doute contribué à faire de la CCI-BF ce qu'elle représente aujourd'hui dans le monde des affaires en Afrique.

Selon Benoît OUATTARA, s'il fallait donner au lecteur une image de ce que représente aujourd'hui la chambre de commerce et d'Industrie au Burkina Faso, voici en quelques mots la brève description qui pourrait en être faite⁵¹ :

- Une **institution dont les origines remontent à l'époque coloniale**, bien avant l'indépendance du pays, ce qui en fait l'une des plus anciennes du Burkina Faso ;
- 151 membres tous **chefs d'entreprises élus par leurs pairs, plus de 60.000 ressortissants constituant le monde de l'entreprise** au Burkina Faso ;
- Treize **délégations territoriales fonctionnelles** qui assurent un maillage du territoire au plan régional et national ;
- Un **corps constitué au statut juridique original d'établissement public**, dont les instances dirigeantes sont des chefs d'entreprises élus, et **dont les règles de tutelle sont spécialement aménagées pour garantir l'indépendance fonctionnelle** de la chambre vis-à-vis des pouvoirs publics, **et sa consultation obligatoire sur la réglementation commerciale** ;
- Un **budget annuel consolidé de plus de onze milliards de francs CFA**, un **patrimoine immobilier de 25 milliards de francs et plus de 300 salariés permanents** ;
- Une **présence dans les principaux ports de desserte du Burkina Faso** (Côte d'Ivoire, Togo, Bénin et Ghana), à travers des représentations officielles et la réalisation d'infrastructures destinées à la prise en charge du trafic commercial du pays ;

49- Entretiens réalisés avec M. Issa Dominique KONATE, ancien SG de la CCI-BF, le mercredi 21 mars 2018 à la Présidence du Faso.

50- Entretiens réalisés avec M. Issa Dominique KONATE, ancien SG de la CCI-BF.

51- OUATTARA Benoît, Op.cit., PP.7-8

- Un **rôle de représentation important** qui se traduit par la consultation régulière de l'institution consulaire par les pouvoirs publics, par les avis qu'elle peut émettre, ainsi que par la présence de ses membres dans un nombre impressionnant (plus de 125) d'organismes à vocation économique (comités, commissions et conseils d'administration où sont discutés les intérêts du commerce, de l'industrie et des services) ;
- Un **réseau d'information, de contacts et de coopération irremplaçables**, tissé et nourri à travers les relations inter consulaires entretenues au sein du réseau international des CCI ;
- Un **dispositif d'appui et d'accompagnement du secteur privé** à travers une large panoplie d'outils et de structures spécialisées et une plateforme dédiée à la formation professionnelle.

Ce tableau plutôt reluisant de ces réalisations et le bilan honorable de la CCI-BF ont fait dire de cette institution qu'elle était une « success story » du Burkina Faso. Elle illustre le dynamisme et l'esprit d'innovation de son secteur privé. La chambre consulaire du Burkina Faso a souvent été citée en exemple comme un modèle de réussite et de dynamisme parmi les chambres de commerce du monde entier. Elle a aussi longtemps constitué une référence et servi de modèle pour bon nombre de chambres consulaires de notre espace sous régional et africain.

4. 1991 - 2014 : les prémices de l'ouverture démocratique

L'économie mondiale a connu des changements considérables au début des années 90. Ce processus témoigne de la mutation qui a vu les économies nationales, jusque-là relativement fermées, passer à un environnement bien plus ouvert où elles opèrent dans une économie mondiale unique de plus en plus intégrée.

Le nouveau régime issu de la nouvelle Constitution de juin 1990 engage le Burkina Faso dans la voie de la libéralisation économique. Il cherche en particulier à avancer dans la démonopolisation de l'activité économique. Différentes réformes de libéralisation sont entreprises et une politique de rationalisation des dépenses publiques et désengagement économique de l'État est initiée sous l'impulsion des politiques d'ajustement structurel.

Cette libéralisation économique a eu des conséquences importantes sur l'environnement institutionnel national et sur les structures d'appui au secteur privé.

4.1. L'impact des réformes politiques et économiques sur la CCI-BF

Important organe économique du pays, la CCI-BF fut au cœur des réformes liées à l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS).

LES PROGRAMMES D'AJUSTEMENT STRUCTURELS (PAS)⁵²

Le Burkina Faso, comme la quasi-totalité des pays africains, a connu au début des années 1990, de véritables tensions au niveau des finances publiques. Le poids de l'endettement obligeait le pays à repenser ses politiques publiques.

52- « Réflexion sur les PAS au Burkina Faso » M. Sayouba TIEMTORE, socio-économiste cité par Justin YARGA

Le secteur privé pourvoyeur de richesses était confronté à d'énormes difficultés liées à cette conjoncture internationale. Face à des recettes fiscales et douanières très faibles, le pays a choisi de ne pas rembourser ses dettes. Il a donc accumulé des arriérés. Fin 1988, le montant total des arriérés sur la dette extérieure avait atteint le montant de 43,3 milliards de FCFA⁵³.

La situation était plus dramatique pour la dette intérieure, c'est-à-dire l'argent que le Gouvernement devait à ses fournisseurs et aux entreprises ayant exécuté des marchés publics. Ils se chiffraient à plus de 45 milliards de F CFA la même année⁵⁴. En mai 1990, les dettes extérieures et intérieures avaient atteint 94 milliards de F CFA soit autant que les recettes propres de l'année considérée.

Dès son avènement, le Front Populaire, à travers notamment son programme d'action de janvier 1988, a annoncé son intention d'entamer des discussions avec les institutions de Bretton Woods en vue de l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS). Aussi, dès septembre 1989, le Gouvernement a rédigé, avec l'appui des techniciens de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI), un projet de Document Cadre de Politique Economique (DCPE)⁵⁵ qui expliquait les grandes lignes du PAS.

Ce document marque aussi un véritable tournant dans la conduite de la politique économique du pays et une rupture définitive avec la période révolutionnaire.

Souhaitant avoir l'aval de la population, le Front Populaire organise des assises nationales sur l'économie qui se tiennent le 12 mai 1990. Ces assises vont réunir plus de 2 000 participants (comités révolutionnaires, opérateurs économiques, syndicats, etc.) pour examiner, sans complaisance, les réformes liées au PAS et envisager les alternatives possibles. Elles devraient étudier les possibilités offertes à l'Etat pour sortir l'économie de l'impasse.

Au terme de ces assises, il a été convenu, à l'unanimité, de la mise en place d'un programme de réformes économiques soutenu par les institutions de Bretton Woods.

Le premier rapport du PAS du Burkina Faso a été soumis au conseil d'administration du FMI en mars 1991 et à celui de la Banque mondiale le 4 juin 1991.

Il portait sur un montant de 80 millions de dollars US (environ 40 milliards de francs CFA) et couvrait la période 1991-1993 avec pour objectifs :

- l'apurement de tous les arriérés extérieurs et intérieurs ;
- la maîtrise du déficit des finances publiques ;
- une restructuration profonde des dépenses publiques ;
- la maîtrise du déficit du compte courant à 14% du PIB ;
- la réalisation d'un taux moyen de croissance du PIB réel supérieur ou au moins égal à 4% et du revenu par habitant de 1% par an ;
- la limitation du taux d'inflation mesuré par l'indice des prix à la consommation à 4%.

53- Données brutes de la Direction de la Dette Publique du Burkina Faso

54- Idem

55- Sept documents cadres ont été rédigés couvrant la période 1991-2002

Dans le cadre des négociations, le Gouvernement burkinabè avait arrêté avec le FMI et la Banque mondiale un certain nombre de réformes que le Burkina Faso s'engageait à mettre en œuvre. Ces engagements s'articulaient autour de :

- la restructuration des dépenses publiques ;
- l'investissement dans les 4 secteurs prioritaires que sont : la santé, l'éducation primaire, les routes et la collecte des recettes ;
- la programmation de l'investissement public ;
- la réforme des entreprises publiques (avec une liste précise d'entreprises publiques à liquider, à restructurer ou à privatiser) ;
- la réforme du secteur bancaire ;
- la libéralisation des prix ;
- la libéralisation du commerce selon un échéancier établi à l'avance.

La conséquence logique de ces engagements a été la restructuration voulue par les pouvoirs publics du cadre institutionnel et du dispositif d'appui au secteur privé notamment les structures d'accompagnement du secteur privé telles que la CCIA-BF, l'ONAC et le CBC.

RÉSULTATS MITIGÉS DU PAS

Si sur le plan macro-économique, on s'accorde à dire que les résultats ont été globalement bons notamment sur le PIB réel, le taux de croissance du PIB, le taux d'inflation, le compte courant extérieur ; il en va autrement pour les finances publiques dont le déficit budgétaire est demeuré chronique.

Les privatisations ont permis au plan social la création d'emplois par les entreprises cédées mais ont provoqué la destruction d'emplois pour celles liquidées. Elles ont permis au plan financier des investissements plus importants par les repreneurs et une efficacité économique par l'amélioration des entreprises cédées.

Si le bilan des privatisations semble positif pour les entreprises concernées, la situation sociale est restée quelque peu difficile du fait des licenciements et autres compressions.

De façon globale, les réformes n'ont pas permis de faire reculer la pauvreté au Burkina Faso. Malgré un bilan acceptable au plan macro-économique, elle a même augmenté entre 1994 et 2003, passant de 44,5 % en 1994 à 46,4 % en 2003, année où le Burkina Faso se situait au 173^{ème} rang sur les 175 pays classés.

C'est ainsi qu'une réflexion a été initiée pour dépasser les préoccupations de court terme et tabler sur un futur voulu, un projet de société avec des objectifs stratégiques largement partagés.

Cela s'est traduit par la mise en place d'une série de référentiels dans lesquels devraient s'inscrire les actions de développement du pays. Nous assistons à l'adoption dans un premier temps du **Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)** allant de 2000 à 2010, puis de la **Stratégie de Croissance**

Accélérée et de Développement Durable (SCADD), de 2011 à 2015 et le **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES)** qui a pris le relais jusqu'en 2020.

Le CSLP a certes permis de réaliser des progrès en matière de gestion de l'économie, mais ces progrès n'ont pas permis de réaliser pleinement les objectifs quantitatifs de développement, notamment la réalisation d'une croissance forte et la réduction significative de la pauvreté.

Or, il est reconnu que pour engager véritablement le développement, il faut une croissance économique forte et durable. D'où l'option du Gouvernement de passer à la SCADD dans le but de favoriser l'accélération de la croissance, véritable condition pour réduire durablement la pauvreté et engager le processus d'un développement durable.

Toutes ces réformes politiques majeures ont eu des répercussions sur l'institution consulaire qui a, non seulement, conduit plusieurs volets de ces réformes aux côtés du Gouvernement. Mais elle a subi par moment leurs effets dans sa propre organisation.

LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Lorsque le Gouvernement du Burkina Faso adoptait la lettre de développement du secteur privé (décret n° 2002-424/PRES/PM/MCPEA du 13 novembre 2002), les autorités politiques d'alors avaient déjà une idée de ce que peut représenter ce secteur dans la quête d'un cadre macro-économique stable, non inflationniste et générateur de croissance, susceptible d'encourager à la fois l'ouverture sur les marchés mondiaux et l'intégration économique régionale (UEMOA, CEDEAO). Une telle démarche nécessite un cadre cohérent des réformes sur le plan institutionnel afin de réduire les dysfonctionnements internes, d'accroître la gouvernance et de favoriser la coordination entre les différents ministères et le secteur privé. D'où la mise en place d'une institution étatique de référence, en l'occurrence, le Ministère du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat.

Dans la mise en œuvre de certaines réformes économiques essentielles, les rôles et les missions de ce ministère de tutelle du secteur privé, sont le désengagement de l'Etat de certains secteurs. Il s'agit notamment de la production, la commercialisation et la distribution au profit du secteur privé. A cela s'ajoute la promotion des investissements industriels et privés (code des investissements attractif, code minier, et plus tard un code de commerce et un code des artisans...). Elle aura pour conséquence, la simplification des formalités de commerce et d'investissement (réduction des délais de délivrance des autorisations d'investissement et de commerce), la coordination des politiques commerciales sectorielles des ministères en faveur du secteur privé (concertation Etat/Secteur privé, mise sur pied d'un observatoire de veille du secteur privé et de surveillance de la cohérence des politiques commerciales nationale, régionale et internationale).

Pour réussir ce pari, le Gouvernement a inscrit parmi les actions fortes, l'encadrement des opérateurs du secteur privé à travers un management orienté vers les résultats. Cela a conduit à l'édification d'institutions d'appui fortes du secteur privé. Il s'agit principalement de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF) avec la déconcentration des activités à travers la création d'une direction régionale (Bobo-Dioulasso), des sections territoriales (Koupéla, Koudougou, Ouahigouya) et des représentations à l'extérieur (Côte d'Ivoire, Ghana, Togo).

La CCIA-BF se veut alors une institution publique dotée d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière qui représente les intérêts du commerce, de l'industrie et des services. Aussi, a-t-elle entrepris la réalisation des projets ambitieux tels la création de la **Maison de l'Entreprise du Burkina Faso** et accéléré

la mise en place de ses structures secondaires comme les **Centres de Formalités des Entreprises (CEFORE)**, le **Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC)**, les **Centres de Gestion Agréés (CGA)**, le **Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMCO)** et le **Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau (BRMN)**, l'**Institut Supérieur du Génie Electrique**, la **Société de Gestion de la Plateforme SYLVIE (SOGESY)**, etc.

Avec la création du CEFORE, les délais de création d'une entreprise sont aujourd'hui de 24 heures pour un coût évalué à 40 000 F CFA environ. Cela a permis d'accroître le nombre de créations d'entreprises, passant de 2581 en 2006 à 12 602 en 2017, soit une augmentation de plus de 200%.

La mise en place de certaines de ces structures intervient dans un modèle de guichet unique.

Ainsi, le Centre de Gestion Agréé s'inscrit dans un souci de promouvoir une bonne gouvernance d'entreprise à travers la tenue des comptes, la fourniture d'un certain nombre de services en termes de formation ou de conseils pour renforcer les capacités.

Quant au Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O), il permet aux opérateurs économiques de gérer entre eux leurs litiges commerciaux. Les statistiques établies par le CAMC-O indiquent que de nombreux dossiers ont été enrôlés et ont trouvé des solutions. Le centre a permis de régler des affaires parfois difficiles portant sur plusieurs milliards de F CFA.

Au vu de ces progrès, le Gouvernement a décidé d'étendre les attributions des CEFORE en y ajoutant en mars 2009 celles qui lui permettent de recevoir et de traiter les requêtes portant sur les modifications de statuts et règlements intérieurs des entreprises. Ces progrès sont ressentis au niveau international puisque le classement de notre pays par rapport à ces indicateurs a fortement évolué, permettant ainsi au Burkina Faso d'être classé parmi les dix meilleurs réformateurs du monde et les cinq en Afrique par le rapport « Doing Business » de la Société Financière Internationale (SFI) de 2009 à 2011.

En vue d'améliorer l'environnement des affaires, le Gouvernement en partenariat avec la CCI-BF, a créé en 2009 d'autres institutions telles que les tribunaux de commerce de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso. L'objectif étant, d'une part, la réduction des délais de traitement des dossiers commerciaux et, d'autre part, l'amélioration de la qualité des décisions par la spécialisation des juges.

Ces avancées enregistrées tant au plan structurel que juridique ont accru le nombre des entreprises et le volume des investissements. La dynamique structurelle et institutionnelle ainsi occasionnée par les pouvoirs publics ont permis la mise en place d'un environnement incitatif, favorable à l'initiative privée.



Inauguration du Village Artisanal de Ouagadougou (VAO)

CADRE DE CONCERTATION DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ

Convaincu du rôle que doit jouer le secteur privé, dans toute sa diversité, comme acteur principal du développement du pays, la CCI-BF a, en accord avec le Gouvernement, privilégié la concertation et l'a institutionnalisée dans le cadre d'un partenariat d'objectifs. Ce cadre de concertation annuel Gouvernement / Secteur privé, a été mis en place depuis 2001 pour favoriser le dialogue et dégager les orientations. Les efforts de l'ensemble des partenaires doivent être conjugués de manière à ce qu'il y ait plus de synergie et de complémentarité dans les actions et dans l'appui. Avec l'ensemble de ces dispositifs, l'investisseur trouve un cadre approprié pour la promotion de ses affaires. L'objectif central reste d'accroître le rôle de l'investissement privé dans la promotion de l'économie nationale.

Dans ce cadre il a été mis en place la Commission permanente de concertation Etat/ Secteur privé du Burkina Faso.

COMMISSION PERMANENTE DE CONCERTATION ETAT/SECTEUR PRIVE DU BURKINA FASO

La Commission Permanente de Concertation Etat/ Secteur Privé a été créée par arrêté Numéro 98-044/MCIA/SG/PASP du 3 août 1998.

Elle a été présidée par une personnalité indépendante choisie pour sa compétence et son expérience, le Général Tiémoko Marc GARANGO.

Cette commission avait été instituée en remplacement de la commission de concertation sur les Réformes du Système d'appui au secteur privé, précédemment mise en place par arrêté N° 92/058/MCIM/SG du 18 septembre 1992.

La Commission Permanente de Concertation Etat/ Secteur Privé avait pour mission spécifique d'assurer la concertation permanente entre le monde des affaires et les pouvoirs publics pour tenir compte des préoccupations des opérateurs économiques privés dans la prise de décisions en matière économique.

L'idée de sa création est née de la nécessité de mener une profonde réflexion sur le meilleur moyen de conduire le secteur privé burkinabè, fragile, vers sa promotion dans un contexte de libéralisation économique et de mondialisation.

Pour ce faire :

- elle donnait au Ministère chargé du Commerce des avis sur les questions importantes intéressant le secteur privé ;
- elle présentait à ce Ministère ses vues sur les moyens à mettre en œuvre pour la promotion du secteur privé ;
- elle assurait la supervision de la mise en place des recommandations de réforme approuvées par le Gouvernement ;

- elle participait à l'évaluation périodique de l'assistance technique aidant à la restructuration des institutions d'appui au secteur privé, c'est-à-dire la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), l'Office National du Commerce Extérieur (ONAC), et le Conseil Burkinabé des Chargeurs (CBC).

Elle a ainsi permis l'adoption de modes de scrutin plus représentatifs, pour des élections inclusives et transparentes à la CCI-BF, et la relecture des textes fondamentaux de l'ONAC et du CBC pour une meilleure ouverture au secteur privé.

Cette commission avait repris à son compte les missions dévolues à la précédente commission de concertation qui n'avaient pas été achevées, notamment la mise en œuvre des actions de restructuration sur les plans humain, organisationnel et financier dans le cadre de la réorganisation interne de ces institutions d'appui pour une plus grande efficacité.

Elle fut dissoute le 7 août 2006.



Général Tiémoko Marc GARANGO, Président de la Commission Permanente de Concertation Etat/secteur privé

4.2. L'histoire des élections consulaires

Il faut le rappeler, les « institutions consulaires » sont depuis leur origine de nature élective ; se fondant sur des modalités électorales qui sont mises en œuvre et s'inspirant de celles internes aux communautés des affaires. En rappel, le futur élu à l'assemblée consulaire est pour la plupart du temps porté et soutenu par une organisation professionnelle, soit en raison de sa notoriété professionnelle, soit de son expérience ou de son engagement ; les électeurs, quant à eux, sont dans la plupart des cas des chefs d'entreprises ou les mandataires sociaux de ces entreprises.

Mais comment se sont formées les premières assemblées représentatives des opérateurs économiques au Burkina Faso (ex. Haute-Volta) ?



El Hadj Oumarou KANAZOE exerçant son droit de vote lors des élections consulaires de 2001



Les opérateurs économiques mobilisés pour élire leurs représentants

GENÈSE DES ÉLECTIONS CONSULAIRES À LA CCI-BF

Instituée par Arrêté n°2682 du 11 juin 1948 du Haut-Commissaire de la République en Afrique Occidentale Française, la première assemblée consulaire avait son siège à Bobo-Dioulasso sous la dénomination de « Chambre de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de la Haute-Volta (CCAI-HV) », avec comme circonscription l'ensemble du territoire ; elle se composait de 17 membres titulaires et de 14 membres suppléants ainsi répartis :

- Pour la section commerciale
 - Membres titulaires : 15
 - Membres suppléants : 13

- Pour la section agricole et industrielle
 - Membres titulaires : 2
 - Membre suppléant : 1

En 1973, après 25 ans d'existence, elle devient la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Haute-Volta suite à l'adoption du décret n° 73-66 PM/MFC/DC/BED du 30 mars 1973. Ce décret fixait le nombre de membres élus de l'Assemblée consulaires à 50 membres titulaires.

Dans la décennie 1970-1980, la chambre de commerce a, comme toutes les autres institutions, du pays subi les affres des régimes d'exceptions. En effet, le Comité Militaire de Redressement pour le Progrès National (CMRPN), par décret n°81-416 PRES/CMRPN/MCODIM du 7 septembre 1981, a institué, à titre transitoire, une délégation spéciale tenant lieu d'assemblée consulaire. Cette délégation spéciale comprenait pour la première fois, 50 membres désignés par décret ; avec un bureau de cinq (5) membres eux aussi désignés par décret. Cette assemblée conduite par Feu Emmanuel ZOMA comme Président et comme 1^{er} vice-Président Feu El Hadj Oumarou KANAZOE, avait pour attribution de gérer les affaires courantes définies par le décret 73-66 PM/MFC/DC/BED du 30 mars 1973. Des commissions techniques de travail ont également été mises en place pour mieux organiser les activités des élus.

Avec l'avènement du Conseil National de la Révolution (CNR) en 1983, le décret 83-83 CNR/PRES/CODIM du 21 septembre 1983 et le Kiti n° 86-99/CNR/PRES/CAPRO du 19 mars 1986 portant composition de la CCIA-BF ont apporté une légère modification en augmentant à six (6) le nombre de membres composant le bureau de la délégation spéciale. Les membres ont encore été désignés ; le bureau consulaire est dirigé par Dr Paul BALKOUMA comme Président, et El Hadj Dianguinaba BARRO comme 1^{er} vice-Président cumulativement à ses fonctions de Président de la section territoriale de Bobo-Dioulasso.

Le retour à l'ordre constitutionnel normal en juin 1991 et la volonté politique de renforcer le secteur privé ont conduit les pouvoirs publics à envisager la restructuration de la chambre de commerce ; cette réforme n'a, cependant, pas impacté ses missions initiales. Elle a connu une évolution significative avec le décret n° 94-246/PRES du 23 juin 1994 portant statut et organisation de la CCIA-BF. La nouvelle assemblée consulaire comporte désormais 80 membres.

Les organes comme l'assemblée plénière, le bureau et les commissions ont été reconstitués. Les membres de la nouvelle assemblée sont désormais élus pour une durée de quatre (4) ans renouvelables.

Le décret n° 95-478/PRES/PM/MCIA du 8 novembre 1995 a permis d'augmenter le nombre d'élus à l'assemblée à 84 membres (avec 4 sièges de plus pour la catégorie commerce). On y indique également que les membres de l'assemblée consulaire sont élus pour une durée de quatre ans renouvelables.

Mais très vite, l'application des dispositions de ce décret a fait apparaître des insuffisances notamment en ce qui concerne l'organisation des élections consulaires.

En 2001, par un nouveau décret (décret n°2001-464/PRES/PM/MCPEA du 18 septembre 2001), le statut a encore subi une retouche avec, entre autres, les éléments majeurs suivants :

- l'augmentation du nombre d'élus qui passe de 80 à 85 membres (1 élu de plus au titre de la catégorie artisanat) ;

- l'âge de 30 ans au moins pour être candidat ;
- la durée du mandat des élus qui passe de 4 à 5 ans ;
- la répartition des sièges entre catégories et sous-catégories est effectuée à partir d'une pesée économique ;
- Outre les membres élus, la CCIA.BF comprend également des membres honoraires, des membres d'honneur et des membres associés.
- Elle est désormais un corps constitué, habilité à représenter devant les pouvoirs publics, les intérêts généraux du commerce, de l'industrie des services et de l'artisanat.

L'adoption du décret a permis d'achever le processus de relecture des textes constitutifs qui ont ainsi, comblé le vide juridique qui entourait les textes organiques initiaux de la CCIA-BF.

L'adoption de ces nouveaux textes a conduit à l'organisation, le 23 décembre 2001, des premières élections démocratiques des 85 membres de l'assemblée consulaire pour un mandat de 5 ans.

A travers ces élections, la CCI-BF a voulu jouer pleinement son rôle d'interface et d'interlocuteur privilégié de toute la communauté des hommes d'affaires avec une volonté affirmée d'impliquer un plus grand nombre d'élus consulaires dans les prises de décisions et dans l'animation effective de la vie de l'institution.

Avec la création de la chambre des métiers de l'artisanat en 2007, la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso est désormais dénommée la « Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso » en abrégé « CCI-BF ».

Le décret n° 2007-303/PRES/PM/MCPEA/MFB édicte son statut. Elle garde sa composition de 85 membres. Et ce, malgré le retrait de la catégorie artisanat. En outre, des élections sont organisées le 29 juillet 2007 et les membres sont élus pour un mandat de cinq (5) ans renouvelable. En plus de la « Commission d'organisation des Élections Consulaires », on y adjoint une autre, la « Commission de Contrôle des Listes Électorales ».

En 2013, et à la faveur du renouvellement des instances consulaires, un toilettage des textes a été de nouveau effectué. Le décret n°2013-411/PM/MICA/MEF/MATS/MJ/MFPTSS/MATD portant Statuts de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso adopté y introduit d'importantes modifications qui portent sur :

- le nombre des membres de l'assemblée plénière de la CCI-BF qui passe de 85 à 123, tous élus pour un mandat de 5 ans renouvelable ;
- l'ouverture ou la création de 7 nouvelles sections territoriales ;
- l'âge de l'éligibilité au poste d'élu consulaire ramené à 21 ans au 31 décembre de l'année

précédant celle des élections.

Autre nouveauté, un arrêté spécifique (Arrêté n° 2013-0159 /MICA/SG/CCI-BF du 3 juin 2013 portant principes et modalités de l'organisation des élections consulaires) a été pris dans la perspective du scrutin du 21 juillet 2013.

Suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, l'assemblée et le bureau consulaire ont été dissouts. Une délégation spéciale de 5 membres a été mise en place avec pour missions d'assurer :

- la gestion des affaires courantes ;
- la relecture des textes régissant l'institution ;
- l'organisation de nouvelles élections consulaires.

La relecture des textes s'est faite dans une dynamique participative et inclusive. Une large concertation a été engagée entre le ministère en charge du commerce, la délégation spéciale et plus d'une centaine d'associations et groupements professionnels dans les 13 régions du Burkina Faso. Ces concertations ont abouti à l'élaboration de textes consensuels notamment le Décret n°2015-1385/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC portant Statuts de la CCI-BF, et son modificatif n° 2016-571/PRES/PM/MCIA/MINEFID/MJDHPC/MATDSI/MFPTPS du 28 juin 2016, adoptés par le Conseil des ministres, ouvrant ainsi la voie à l'organisation des élections consulaires.

Les principales réformes opérées pour la période concernent :

1. l'augmentation du **nombre d'élus qui passe de 123 à 151** ;
2. l'**entrée de nouveaux acteurs au sein des instances** consulaires ;
3. le **déploiement de l'institution dans les 13 régions** ;
4. la **participation des élus à l'animation consulaire** ;
5. l'**instauration du principe de l'alternance** ;
6. l'**amélioration de la gouvernance**.

Ce sont ces dernières réformes qui ont permis l'élection de la nouvelle assemblée consulaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), le 13 novembre 2016. Le mandat de cette assemblée est en cours jusqu'en 2021.

4.3. Le renforcement des acquis : déploiement de l'institution dans les 13 régions

La CCI-BF a souvent été citée comme un modèle de réussite et de dynamisme parmi les chambres de commerce du monde. Elle a aussi longtemps constitué une référence et servi de modèle pour bon nombre de chambres consulaires de notre espace sous-régional et africain.

Si pendant longtemps, les actions de l'institution ont été pilotées sans un référentiel clairement prédéfini, les autorités de la CCI-BF ont perçu, au début des années 2000, la nécessité d'adopter une

approche stratégique pour mieux accomplir leurs missions.

En pratique, cela s'est traduit par l'élaboration de plans de mandature appuyés d'un plan d'actions stratégiques. Le premier Plan Stratégique de Mandature (PSM) a couvert la période 2001-2007, le deuxième la période 2007-2012 et le dernier en date est celui en cours concernant la période 2017-2021.

LA MANDATURE 2001-2007

Premier du genre à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, le Plan Stratégique de la Mandature 2001-2007 a été adopté dans la dynamique Gouvernementale de renouer avec les référentiels et plans nationaux de développement, notamment le CSLP.



Le Président Oumarou KANAZOE, signant une convention de partenariat

Il a été adopté à la suite des premières élections consulaires démocratiques et s'est inscrit dans une logique de redynamisation de l'institution par une animation consulaire soutenue, la création d'une véritable dynamique d'appui et de promotion de l'entrepreneuriat au sein des services techniques de la CCIA-BF.

Les grandes actions de cette mandature se résument essentiellement à :

- l'organisation de la première rencontre Gouvernement/Secteur Privé à Bobo- Dioulasso en 2001 et qui sera par la suite tenue de façon annuelle et institutionnalisée ;
- la création du Fichier National des Entreprises et des Regroupements d'Entreprises (Fichier NERE) ;
- l'appui technique et l'accompagnement des entreprises qui a également connu une attention particulière durant cette mandature avec la création de cadre institutionnel pour

fournir aux promoteurs les services de premier accueil dont ils ont besoin dans le domaine de l'information sur l'environnement juridique, fiscal et institutionnel des entreprises et sur la situation de leurs marchés.

C'est dans cette dynamique qu'est né le concept et la formalisation de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF). La création des Centres de Gestion Agréés (CGA) et du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation de Ouagadougou (CAMC-O) en sont également des initiatives. La mandature 2001-2007 a vu également la réalisation de grands projets dans le domaine de la formation professionnelle, notamment la création de l'Institut Supérieur de Génie Electrique (ISGE). C'est une structure gérée par une association d'intérêt public et dont les activités ont démarré en octobre 2003. On note aussi la création du Centre d'Etude des Qualifications et des Métiers (CEMEQ). En matière de projet d'infrastructures, la mandature a connu le lancement de plusieurs projets dont la deuxième phase de la Zone d'Activités Diverses (ZAD 2), le projet de gare routière internationale de Bobo-Dioulasso, le projet de construction du siège de la représentation de la CCI-BF à Tema (Ghana).

LA MANDATURE 2007-2012

La période du PSM 2007-2012 a été marquée par des événements significatifs. Tout d'abord, un changement de dénomination est intervenu. Il a fait passer l'institution de « Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Burkina Faso (CCIA-BF) » à « Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ». A sa suite, on a connu la création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF)⁵⁶.

L'institution a particulièrement rayonné au plan national et régional à travers des initiatives telles que le forum ouest-africain de développement des entreprises « AFRICALLIA », l'exportation du fichier NERE et la tenue des sessions annuelles de concertation Etat-Secteur privé.

Le **fichier NERE** est la centralisation dans une même base de données, de l'ensemble des informations juridiques, commerciales, géographiques, financières sur les entreprises. En décembre 2017, le nombre d'entreprises se chiffrait à 61 202.

Le **forum de développement des entreprises (AFRICALLIA)** : Il est organisé depuis 2010 et se tient tous les deux ans. Il vise à impulser au sein de l'espace économique national et ouest-africain, une dynamique de recherche de partenariats dans le but de promouvoir les investissements étrangers directs.

La **réalisation de la première phase du port sec de Bobo-Dioulasso** a eu pour objectif principal de contribuer à améliorer les conditions de traitement du fret national et international et de participer à la promotion des exportations. C'est une composante du programme de réhabilitation de la zone de Bobo-Dioulasso⁵⁷ dans l'optique d'impulser une dynamique nouvelle à l'économie de cette partie du pays. La première phase du port sec est réalisée et l'infrastructure est opérationnelle. L'on note une tendance à la hausse du fret traité ; ce qui laisse apparaître des insuffisances en termes de capacités de

56- La CMA-BF a pour mission de contribuer à l'organisation et à la modernisation du secteur et des métiers de l'artisanat. A ce titre, elle réalise des études techniques et prospectives du secteur visant à améliorer la qualité des produits et des services et la promotion des entreprises notamment à l'exportation. Elle accompagne les créateurs, les artisans et les chefs d'entreprises artisanales par des conseils juridiques, économiques, techniques et financiers. Elle organise l'apprentissage dans les métiers du secteur et les actions de formation professionnelle des chefs d'entreprises artisanales, des artisans et de leurs salariés.

57- Plus spécifiquement, le projet permettra de (i) doter la ville de Bobo-Dioulasso d'une infrastructure moderne pour le traitement, en un seul lieu, du flux du transport national et international de marchandises pour soutenir cette ville dans son rôle d'important carrefour d'échanges commerciaux reliant le Burkina Faso à plusieurs pays voisins tels la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Niger; (ii) sécuriser davantage la circulation dans la ville de Bobo-Dioulasso en décongestionnant le trafic urbain ; (iii) réduire les fraudes et accroître les recettes douanières par une concentration du traitement du fret ; et (iv) participer à la diversification des corridors de désenclavement des régions de Bobo- Dioulasso et de Sikasso au Mali.

stockage des marchandises sous douane (2500 m²).

La mandature a également vu la réalisation de projets d'acquisition et d'installation de ponts bascules à Bobo-Dioulasso, Niangoloko et Nadiagou.

Le **projet de la deuxième tranche de la Zone d'Activités Diverses (ZAD)** a pour objectif⁵⁸ de mettre à la disposition des opérateurs économiques des parcelles pour leurs activités encombrantes. Les espaces ont été totalement aménagés et 324 parcelles aménagées commercialisées. Avec le succès de la ZAD 2, l'institution envisage dans la mandature en cours une 3^{ème} tranche de la ZAD.

LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Si le développement local a été reconnu comme une option devant permettre de résoudre les préoccupations des acteurs locaux, il n'en demeure pas moins que sa mise en œuvre rencontre des difficultés. Pour contribuer à la recherche de solutions aux préoccupations des acteurs locaux, le Gouvernement a organisé une rencontre tripartite Gouvernement - Collectivités territoriales - Secteur privé, afin de traiter les préoccupations qui entravent l'émergence de l'économie locale. Cette initiative fait suite à la tenue de la 8^{ème} rencontre Gouvernement/Secteur privé tenue les 20 et 21 octobre 2008 à Bobo-Dioulasso sous le thème : « Décentralisation et développement du secteur privé : quelle stratégie pour l'émergence d'un tissu économique local dynamique ? »,

Cette rencontre a mis en exergue le rôle important que joue chaque acteur dans le processus de décentralisation. De façon spécifique, l'accent a été mis sur le rôle du secteur privé dans la création de la valeur ajoutée, au niveau local. Le choix de ce thème témoigne de l'importance des besoins d'échanges et de mobilisation autour de la problématique du développement local.

Avec la communalisation intégrale, l'objectif visé est d'impulser le développement à la base par l'implication et la participation de tous les acteurs, avec un rôle de plus en plus accru du secteur privé. Après plus d'une décennie de réformes dans le but d'accroître l'efficacité des actions sur le terrain, la mise en œuvre de la décentralisation se veut être un processus important au développement local. Dans cette perspective, le développement d'un secteur privé local, prompt à innover pour accompagner ce processus, est un élément central, au regard du fait qu'il est encore embryonnaire et confronté à de multiples difficultés.

Au plan administratif, le processus de déconcentration a conduit au découpage du territoire national en treize (13) régions, pour être de véritables pôles de croissance économiques du développement.

Aussi, est-il utile de signaler que l'Etat a déployé beaucoup d'efforts pour procéder à la mise en place des gouvernorats, des conseils régionaux, des communes urbaines et rurales et des services déconcentrés, dans le cadre de la déconcentration.

Tenant compte de ces mutations, la CCI-BF a montré à travers la formulation de son plan d'actions 2007-2012, qu'une place importante doit être accordée au développement du secteur privé local. Pour cela, elle s'est consacrée à la mise en œuvre de l'axe 6 de son plan stratégique 2007-2012, intitulé : « la CCI-BF, un acteur d'accompagnement de proximité des opérateurs économiques de toutes les régions ». Cette dynamique a été suivie par la création de la Direction de l'Action Territoriale (DAT).

Cependant, bien avant le déploiement intégral que nous connaissons aujourd'hui, la CCI-BF avait déjà anticipé son déploiement sur le territoire par l'érection de représentations locales dans certaines

58- Ses objectifs spécifiques sont (i) le désengorgement du centre-ville de Ouagadougou ; et (ii) le regroupement des entrepôts et grands magasins dont le nombre ne cesse de croître.

régions. Ainsi, une subdivision du territoire avait t-été menée par l'institution afin d'assurer le maillage de tout le territoire.

En dehors de la Direction Régionale de Bobo-Dioulasso (section territoriale de l'Ouest) qui couvrait le Grand Ouest, nous avons :

1- La **section territoriale du Nord**

- Date de création : Février 1994
- Siège : Ouahigouya
- Zone de couverture : le Nord, le Centre-Nord et le Sahel

2- La **Section territoriale de l'Est**

- Date de création : 1995
- Siège : Koupéla
- Zone de couverture : l'Est et le Centre-Est.

3- La **Section territoriale du Centre-Ouest**

- Date de création : 2008
- Siège : Koudougou
- Zone de couverture : Le Centre-Ouest

Pour la CCI-BF, il était impératif de trouver une formule appropriée pour le développement des entreprises privées locales en vue de leur pleine participation aux actions de développement au niveau national.

En effet, malgré l'option libérale prise en 1991 qui considère le secteur privé comme la locomotive de la croissance et du développement économique, le secteur privé local est toujours à la recherche de ses marques et l'assistance aux entreprises locales n'est toujours pas une réalité dans toutes les régions. Ainsi, ces faits et arguments militent en faveur des innovations envisagées par la CCI-BF pour la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie de déploiement de ses activités sur toute l'étendue du territoire.

DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DES ÉLUS CONSULAIRES

Jusqu'en 2013, la carte de répartition géographique des élus consulaires présentait une grande disparité. Ainsi, les sièges d'élus consulaires étaient concentrés dans 9 régions (sur 13) et 11 provinces (sur 45). De plus, l'assemblée consulaire n'enregistrait aucun élu au titre de la région de l'Est (Chef-lieu Fada), du Sud-Ouest (Chef-lieu Gaoua), du Centre-Sud (Chef-lieu Manga) et du Plateau central (Chef-lieu Ziniaré). Ces grandes disparités excluaient ainsi des zones à fort potentiel économique. Ce qui a fait dire que la représentativité était loin d'être nationale, puisque 56 des membres consulaires soit les 2/3 étaient des élus de la ville de Bobo Dioulasso et de Ouagadougou. Certes, ces deux localités et leurs régions concentraient 79% des entreprises du pays (RIC VI), mais cela ne pouvait pas expliquer l'absence d'élus en provenance des autres provinces du pays.

Les élections consulaires de juin 2013 ont permis d'améliorer la représentativité de l'institution. Cela

s'est traduit par l'octroi systématique d'au moins un siège d'élu à chaque province et une représentation sectorielle qui s'appuie sur le rapport de la pesée économique⁵⁹. Ainsi, l'assemblée consulaire était effectivement plus représentative.

Avec ces approches, les suivants ont été enregistrés :

- toutes les provinces sont dorénavant représentées à l'assemblée plénière de la CCI-BF ;
- le nombre d'élus des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso est réduit en raison des performances économiques des autres régions (résultats de la pesée économique) ;
- le nombre d'élus est désormais lié à la dynamique productive de la région. Plus le potentiel d'une région est important, plus il nécessite un accompagnement assidu et régulier des acteurs ;
- la nouvelle répartition prend en compte les nouveaux pôles de créations de richesses ;
- l'effectif total de l'assemblée consulaire passe de 85 élus à 123 membres.

5. 2014 à nos jours : insurrection populaire, transition consulaire et approfondissement de la démocratie consulaire

Suite à l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, le Gouvernement de la Transition avait, par décret en date du 24 décembre 2014, dissout l'assemblée et le bureau consulaires et mis en place une délégation spéciale de cinq (5) membres. Cette délégation spéciale avait en charge, entre autres, d'engager la relecture des textes de base de la CCI-BF et de procéder à l'organisation des élections consulaires.

A l'issue d'une série de concertations, la délégation spéciale a élaboré les projets de nouveaux textes devant régir le fonctionnement de la CCI-BF. Ces textes ont été soumis à l'approbation du Gouvernement qui les a adoptés en Conseil des ministres en sa séance du 29 octobre 2015. Il s'agit des textes ci-après :

- le décret n°2015-1385/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC portant statuts de la CCI-BF et
- le décret n°2015-1386/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC portant régime électoral de la CCI-BF.

Les textes régissant la CCI-BF ayant été adoptés, le processus électoral a été lancé et a abouti à l'élection de l'assemblée consulaire de la mandature 2016-2021.

5.1. Les principales réformes introduites dans les statuts de la CCI-BF

Durant la transition consulaire, plus de 300 préoccupations et/ou propositions ont été enregistrées par la délégation spéciale de la CCI-BF en charge de conduire la relecture des textes de l'institution. Les avis étaient aussi variés que divergents. La nécessité de dégager des compromis afin de trouver

⁵⁹- La pesée économique est une approche scientifique et rationnelle qui permet une distribution et une répartition des sièges entre les différents secteurs d'activités proportionnellement à leur poids dans l'économie nationale.

l'équilibre indispensable à la stabilité de l'institution s'est faite sentir.

Parallèlement à ce processus, un consultant a été recruté avec pour mission de relire les textes. Après trois mois de travail, le rapport du consultant a été soumis pour amendements et observations aux milieux d'affaires. Une fois les différents amendements pris en compte, le rapport final a été soumis au ministre en charge du commerce.

5.2. Le mode de scrutin et les acteurs

La relecture des textes a été parachevée par l'adoption des textes fondamentaux devant régir les élections consulaires. Dès cet instant, la date des prochaines élections a été fixée au dimanche 13 novembre 2016 par le Conseil des Ministres.

Régi par le *Décret n°2015-1386/PRES/TRANS/PM/MICA/MEF/MJDHPC du 20 novembre 2015 portant régime électoral de la CCI-BF*, le processus électoral a été conduit par le ministère en charge du commerce et de l'industrie à travers la *Commission d'Organisation des Elections Consulaires (COEC) et la sous-Commission chargée du Contrôle des Listes électorales (CCLE)*.

Pour une garantie d'indépendance et d'impartialité, gage d'élections libres, transparentes et acceptées de tous, la COEC et la CCLE étaient respectivement composée de :

- trois membres issus des acteurs du secteur privé à raison d'un représentant des trois catégories professionnelles membres de la CCI-BF à savoir le commerce, l'industrie et les services ;
- trois membres de l'administration publique à savoir un représentant du ministère du commerce, un du ministère de l'administration territoriale et un du ministère de la justice ;
- un membre représentant la direction générale de la CCI-BF à titre de secrétaire.

Pour la fiabilité du scrutin, deux représentants de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ont également été désignés pour participer aux travaux de la COEC.

Le souci d'organiser des élections ouvertes et inclusives a commandé l'édiction de critères peu contraignants. Ainsi, pouvaient être électeurs, toutes personnes, propriétaires dirigeant leurs propres affaires et les mandataires sociaux des personnes morales, dont les activités correspondent aux catégories professionnelles de la CCI-BF (Commerce, industrie et services) remplissant les conditions ci-dessous :

- être inscrit au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et avoir exercé depuis au moins 12 mois avant la date des élections consulaires ;
- disposer d'une attestation d'immatriculation aux impôts ;
- résider effectivement sur le territoire national pour les étrangers ;
- être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre 2015 ;
- n'avoir pas été condamné à une peine de déchéance ou à une interdiction d'exercer une activité industrielle ou commerciale ;

- n'avoir pas été déclaré en faillite.

Les membres des ordres professionnels qui remplissent les conditions ci-dessus ont également été reconnus comme électeurs.

En ce qui concerne les candidatures aux fonctions d'élus consulaires, étaient éligibles dans la catégorie où ils sont électeurs, les membres du corps électoral qui remplissaient les conditions suivantes :

- être inscrit sur la liste électorale ;
- être âgé de vingt et un (21) ans au moins au 31 décembre 2015 ;
- résider en permanence au Burkina Faso ;
- être inscrit au Registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) depuis au moins deux (2) ans et avoir exercé au Burkina Faso pendant la même durée ;
- être à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- n'avoir pas été condamné à une peine de déchéance ou à une sanction susceptible d'entacher leur honorabilité ou à une interdiction d'exercer une activité commerciale ;
- pour les mandataires sociaux, justifier que l'entreprise réunit au moins deux (2) années d'activités.

Etaient également éligibles dans la catégorie où ils sont électeurs les membres des ordres professionnels qui remplissent les conditions ci-dessus à l'exception de celle relative à l'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM).

Tout électeur remplissant les conditions énoncées ci-dessus pouvait se porter candidat dans sa circonscription électorale, sa catégorie et sous-catégorie professionnelle.

Toutefois, seuls les candidats qui justifiaient d'une activité économique dans une circonscription électorale pouvaient prétendre y être élus.

Le mode de scrutin était la proportionnelle au plus fort reste.

Trois mois ont été nécessaires pour dérouler le processus électoral. En effet, après le lancement intervenu au cours d'une conférence de presse animée par Stéphane Wenceslas SANOU, alors Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat, le processus électoral a été marqué par quatre actes majeurs à savoir :

- les campagnes d'information et de sensibilisation dans les 45 provinces ;
- les inscriptions sur les listes électorales et la constitution du fichier électoral ;
- le dépôt des dossiers de candidature ;
- la constitution et la formation des membres des bureaux de vote.

Une fois les préalables accomplis, le corps électoral a convoqué le corps électoral en vue de la tenue du scrutin le 13 novembre 2016 sur toute l'étendue du territoire national.

Au total, sur onze mille cinq cent quarante-cinq (11 545) électeurs inscrits, neuf mille quatre-cent cinquante-deux (9 452) ont effectivement exprimé leur suffrage donnant un taux de participation de 83,5%. Ce fort taux de participation était la preuve de l'intérêt que les milieux d'affaires burkinabè ont accordé au scrutin qualifié, à la fin du processus, de scrutin libre, démocratique et transparent.

A l'issue du scrutin, 148 élus consulaires et 19 délégués régionaux ont mérité la confiance de leurs pairs. Installés le 30 novembre 2016, après les élections des membres des bureaux des Assemblées Consulaires Régionales (ACR), les membres de l'Assemblée Générale de la CCI-BF ont procédé à l'élection du Président de l'institution et des membres du Bureau Consulaire. Ainsi s'ouvrait la mandature 2016-2021.

5.3. Le bureau et les élus consulaires de la mandature 2016-2021

Elu par l'Assemblée Générale pour un mandat de cinq (05) ans, il statue sur les principales questions relatives au fonctionnement et à la gestion de la CCI-BF. Le Bureau Consulaire est composé de 21 membres. Il se présente comme suit : *Voir trombinoscope ci-contre*

5.4. Le Plan Stratégique de la Mandature 2016-2021 : une vision prospective du secteur privé burkinabè à l'horizon 2021

A l'instar des mandatures antérieures, celle en cours est fondée sur un Plan Stratégique de Mandature (PSM), référentiel de gouvernance pour la CCI-BF. Adopté le 4 août 2017 par l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso à l'issue des premières journées stratégiques de l'Institution, le Plan Stratégique de la Mandature 2016-2021 est en parfaite cohérence avec le Plan National de Développement Économique et Social (PNDES) qui est le référentiel national en matière de développement économique et social au Burkina Faso. Il s'arrime également au programme du candidat élu à la présidence de la CCI-BF, Monsieur Mahamadi SAVADOGO. D'un coût global évalué à environ 135 milliards de FCFA, le PSM, plus qu'une feuille de route est une vision du secteur privé à l'horizon 2021.

Le PSM 2016-2021 a une fondation stratégique basée sur une vision, une mission, des valeurs et des principes directeurs.

- **La vision** : À l'horizon 2021, la CCI-BF devra consolider sa place d'institution majeure de référence au cœur des actions de développement du secteur privé.
- **La mission** : A l'horizon 2021, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso devra davantage représenter et défendre les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services afin de mieux contribuer à la prospérité économique par une offre de services mieux adaptés aux besoins du secteur privé.
- **Les valeurs** : la mandature en cours fera la promotion de six valeurs à savoir l'équité, l'engagement, la responsabilité, l'esprit d'équipe, le professionnalisme et l'excellence.

Trombinoscope des membres du Bureau Consulaire de la CCI-BF



Mahamadi SAVADOGO
PRÉSIDENT



Mamady SANOH
1^{er} Vice-Président



Boureima NANA
2^e Vice-Président



Omarou YUGO
*Vice-Président
Industrie*



S. Oumar Doudou DOUMBIA
*Vice-Président
Services*



Inoussa KANAZOE
*Vice-Président
Commerce*



Sékou HAIDARA
Secrétaire



Valérie KABORÉ
Secrétaire



Lassiné DIAWARA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale des
Hauts Bassins*



**Célestin Pierre
ZOUNGRANA**
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Centre-Nord*



Sékou TIBI
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale de la
Boucle du Mouhoun*



Hamadou SAWADOGO
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Plateau Central*



Madou HEMA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale des
Cascades*



Hamidou OUEDRAOGO
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Centre*



Mahamadi OUEDRAOGO
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Nord*



Harouna NATAMA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale de
l'Est*



Marcel Poulma ZOMA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Centre-Ouest*



Joseph ROUAMBA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Centre-Sud*



Abdoulaye HAMA
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Sahel*



Moussa OUEDRAOGO
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Sud-Ouest*



Fasnewendé OUEDRAOGO
*Président de la Délégation
Consulaire Régionale du
Centre-Est*

- **Les principes directeurs** : ce sont la promotion de l'initiative privée, le sens de l'intérêt général, la gestion axée sur les résultats et la bonne gouvernance.

Le PSM est décliné autour de cinq (5) axes stratégiques que sont :

- **Axe 1- Amélioration de la gouvernance et mobilisation de l'intelligence consulaire**
- **Axe 2- Développement du capital humain et facilitation de l'accès au financement du secteur privé**
- **Axe 3- Développement de l'intelligence économique et du portefeuille de services d'appui-conseil aux entreprises**
- **Axe 4- Renforcement de l'accompagnement de proximité des entreprises dans les régions**
- **Axe 5- Développement et renforcement de l'offre en infrastructures et en équipements économiques.**

Le plan d'action opérationnel comporte cent trente-deux (132) actions prioritaires. Chaque axe est soutenu par un ensemble d'actions ou projets. Parmi les projets inscrits pour cette mandature, l'on peut retenir principalement :

- **L'érection d'un centre de formation professionnelle à Bobo-Dioulasso** et l'adoption d'une stratégie de dynamisation des centres de formation professionnelle existants pour évoluer vers un technopôle consulaire des métiers ;
- **La création et l'opérationnalisation de nouveaux centres de formation** tels le Centre de Formation en Tourisme et Hôtellerie (CFTH) et le Centre de Formation en Bâtiment et Travaux Publics (CF-BTP) ;
- **L'opérationnalisation des activités de la Société de Financement des Microentreprises (SAFINE SA) ;**
- **La réalisation de l'extension de Boborinter ;**
- **La réhabilitation de Ouagarinter ;**
- **Le démarrage du processus de construction du port sec multimodal de Ouagadougou ;**
- **La construction du siège de la CCI-BF et des sièges des DCR ;**
- **La réalisation des travaux de construction du siège de la CCI-BF à Lomé ;**
- **La construction d'un parking pour véhicules poids lourds à Akassato (Abomey-Calavi) / Cotonou ;**
- **La réalisation des travaux de purge et remblai du terrain de la CCI-BF au Port de San Pédro ;**
- **La construction des infrastructures de transit au Mole 8 du Port de Dakar.**

CONCLUSION |

La célébration du 70^{ème} anniversaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF), loin d'être l'apothéose d'un parcours achevé ou le déclin d'une histoire révolue, n'est qu'un nouveau départ. En effet, les mutations socio-économiques et politiques actuelles et les attentes des populations en matière de développement imposent à la CCI-BF une introspection sur son avenir et une prospective sur sa contribution à la création de richesses et d'emplois au Burkina Faso.

De 1948 à nos jours, les choses ont certes changé mais il reste des constantes dans le domaine de la promotion du secteur privé. En tant qu'acteur central, la CCI-BF a un rôle déterminant dans l'accompagnement d'un secteur privé prospère au service du développement durable.

Les actions en cours sont à saluer. Il s'agit notamment de la création du cadre de concertation des structures d'appui au secteur privé burkinabè. L'époque de la marche et du combat solitaires est révolue. Impérativement, les acteurs du secteur privé, quelles que soient leurs organisations d'appartenance, doivent privilégier la synergie d'actions. Sous le leadership légitime de la CCI-BF et en tant que corps constitué, habilité à représenter devant les pouvoirs publics, les intérêts généraux du commerce, de l'industrie et des services, la CCI-BF a créé un cadre de concertation des structures d'appui au secteur privé.

Cette instance vise à créer un espace d'échanges d'information et de coopération entre les huit principales structures que sont :

- l'Agence Burkinabè des Investissements du Burkina Faso (ex API-BF) ;
- l'Agence pour la Promotion des Exportations du Burkina (APEX-Burkina) ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) ;
- la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) ;
- les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) ;
- le Conseil Burkinabè des Chargeurs (CBC) ;
- le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) ;
- la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF).

Il reste entendu que le dialogue Gouvernement-Secteur privé, ancré dans les habitudes à travers les rencontres annuelles, gagnerait à être mieux structuré et plus dynamique.

Les perspectives s'annoncent bonnes pour l'économie burkinabè dont le PIB connaît une croissance depuis ces trois dernières années (4% en 2015 et 5,4% en 2016 contre 6,4 en 2017). Les initiatives de l'Etat en matière de développement économique et social devront être soutenues aussi bien par le secteur privé que par les partenaires techniques et financiers et même par les populations.

La mise en œuvre du Plan Stratégique de la Mandature 2016-2021 qui s'arrime parfaitement au Plan

National de Développement Economique et Social (PNDES) est la traduction d'une volonté de la CCI-BF de demeurer un acteur clé du développement au Burkina Faso.

A l'horizon 2048, lorsque la CCI-BF célébrera son centenaire d'existence, le bilan de sa contribution au développement sera certainement plus consistant. C'est un défi à relever par l'ensemble des acteurs dont l'année 2018 constitue un point de départ vers des horizons meilleurs.

A- LISTE DES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA CCI-BF DEPUIS SA CRÉATION

- 1948 – 1954 : Georges MARCHE
- 1954 – 1981 : André AUBARET
- 1981 – 1983 : Emmanuel ZOMA
- 1983 – 1994 : Paul BALKOUMA
- 1994 – 2012 : El Hadj Oumarou KANAZOE
- 2012 – 2014 : Alizeta OUEDRAOGO
- 2014 – 2016 : Birahima NACOUлма

B- LISTE DES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SECTION TERRITORIALE DE L'OUEST (BOBO-DIOULASSO)

- 1962- 1974 : Jean Marie MORIN, vice-Président
- Février à mai 1974 : Macaire OUEDRAOGO, vice-Président
- 1974- 1986 : Dr André KAMBOU, vice-Président
- 1986- 2014 : El Hadj Dianguinaba BARRO, Président

C- LISTE DES ANCIENS SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX ET DIRECTEURS GÉNÉRAUX

- 1964 – 1972 : Pierre KY, SG
- 1973 – 1975 : Harry LUGROS, SG
- 1975 – 1980 : Djibrina BARRY, SG
- 1981 – 1982 : Lassiné DIAWARA, SG
- 1983 – 1986 : Issa Dominique KONATE, SG
- 1986 – 1988 : Tertius ZONGO, SG
- 1988 – 1993 : Sylvie KABORE, SG

- 1993 – 1995 : Albert Elisée KIEMDE, SG
- 1995 – 2000 : Salif KABORE, DG
- 2000 – 2002 : Benoît OUATTARA, DG
- 2002 – 2007 : Hamadé OUEDRAOGO, DG
- 2007 – 2017 : Frank TAPSOBA, DG

D- LISTE DES ANCIENS SECRÉTAIRES PERMANENTS ET DIRECTEURS RÉGIONAUX DE LA CCI-BF À BOBO-DIOULASSO

- 1961- 1963 : JF Clément, SG
- 1963 – 1994 : Marcellin PODA, SG
- Janvier à décembre 1994 : DIABY Idrissa, SP ;
- 1994- 2015 : Monique NAKANABO, SP puis DR
-

E- TEXTE PORTANT CRÉATION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'AGRICULTURE ET D'INDUSTRIE DE LA HAUTE-VOLTA

II Juin 1948

LE HAUT-COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
EN AFRIQUE OCCIDENTALE FRANCAISE

COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR

DIRECTION GENERALE DES
SERVICES ECONOMIQUES

N° 2682/SEC/3

JO AOF n° 2359
du 26 juin 1948 -

Arrêté N° 2682 du 11/6/48
portant institution en
Haute Volta d'une Cham-
bre de Commerce d'Agricul-
ture et d'Industrie.

VU le décret du 18 Octobre 1904, réor-
ganisant le Gouvernement Général de l'Afrique
Occidentale Française, modifié par les décrets
des 4 Décembre 1920, 30 Mars 1925 et 22 Juin
1935;

Vu le décret du 15 Mars 1917 réglant
le mode d'institution des Chambres de Commerce
de l'Afrique Occidentale Française ;

VU l'arrêté général 1310 AE. du 31 mai
1930, réorganisant les Chambres de Commerce
en Afrique Occidentale Française et les arré-
tés généraux subséquents l'ayant modifié;

VU la Loi du 4 Septembre 1947 rétablis-
sant le Territoire de la Haute Volta dans ses
anciennes limites;

Sur la proposition du Gouverneur de la
Haute Volta;

Le Groupement des Intérêts Commerciaux
de la Côte d'Ivoire, consulté;

A R R E T E :

ARTICLE 1er.- Il est institué sur le
Territoire de la Haute Volta une assemblée
consulaire qui prend le titre de Chambre de
Commerce d'Agriculture et d'Industrie de la
Haute Volta et dont le siège est provisoire-
ment fixé à Bobo-Dioulasso.

ARTICLE 2.- La Chambre de Commerce
d'Agriculture et d'Industrie de la Haute Vo-
ta dont la circonscription comprend l'ensem-
ble du Territoire se compose de 17 membres ti-
tulaires et de 14 membres suppléants ainsi
répartis :

Pour la Section Commerciale:

Membres titulaires	15
Membres suppléants	13

Pour la Section Agricole et Industrielle :

Membres titulaires	2
Membres suppléants	1

ARTICLE 3.- Le collège électoral appelé à élire les Membres titulaires et suppléants de la Chambre de Commerce d'Agriculture et d'Industrie dans les Conditions prévues du titre II de l'arrêté général 1310 AE. du 31 Mai 1930 et les actes subséquents qui l'ont modifié comprend :

a). Pour la Section Commerciale -

Les Chefs d'Etablissements Commerciaux énumérés au tableau ci-annexé.

Le classement des professions en catégories, la répartition des sièges entre ces catégories sont fixés, en outre, conformément aux indications du même tableau.

b). Pour la Section Agricole et Industrielle

1°- Les Chefs des Exploitations Françaises agricoles, industrielles, d'Elevage ou forestières, ayant entraîné l'investissement permanent sur le Territoire, en culture, cheptel, constructions et matériel, d'un montant de 500.000 francs.

2°- Les propriétaires ruraux faisant valoir leur bien d'une façon pérenne et justifiant d'une mise en culture sur une superficie de 30 hectares au minimum ;

3°- Les éleveurs sédentaires justifiant d'une certaine pratique de l'élevage et propriétaires à titre personnel ou comme chefs de famille d'un troupeau comprenant au minimum 50 têtes de bovins ou de caprins.

ARTICLE 4.- Par exception aux dispositions de l'arrêté général 1310 AE. du 30 Mai 1930 réorganisant les Chambres de Commerce de l'Afrique Occidentale Française, il sera procédé dans un délai de six mois à compter de la publication du présent arrêté, à la convocation du collège électoral des sections commerciale, et agricole et industrielle de l'assemblée consulaire de la Haute Volta, constituées conformément aux dispositions de l'article 3 ci-dessus, en vue d'élire leurs membres.

...../

- 3 -

Le mandat des membres ainsi élus prendra fin à l'époque où doit expirer normalement le mandat des membres actuellement en exercice des autres assemblées consulaires de l'A.O.F. -

ARTICLE 5- Le Chef du Territoire de la Haute Volta est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de l'Afrique Occidentale Française.

Signé : P. BECHARD

AMPLIATION:

Départ. ----...I
CAB.I
J.O.I
CH. Com.I
Dakar.I
APASI
Justice.I
DGF.I
Hte-Vte.2
S.E.5

I4

Transmis à M^r le Président de l'Intercom —
pour information

P.C.U. Bobo-Dioulasso, le 19 Juin 1948
Le Chef du Bureau Economique



T. DIMBOUR, Administrateur en Chef des Colonies.



***Siège Ouagadougou, Avenue de Lyon
01 BP 502 Ouagadougou 01***

Tél. : (+226) 25 30 61 14/15 / (+226) 31 12 66/67

Fax : (+226) 25 30 61 16 / E-mail : info@cci.bf

www.cci.bf